

(1)

— N° 77. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 22 JANVIER 1868.)

BUDGET

DE

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1868,

RECTIFIÉ

D'APRÈS LES AMENDEMENTS DÉPOSÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1868, est basé sur une force moyenne de 42,279 hommes et de 8,768 chevaux.

Comparé à l'effectif qui sert de base au Budget de 1867, l'effectif pour l'exercice 1868 est augmenté de 2,146 hommes et diminué de 34 chevaux.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor, pendant l'année 1868, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à. fr. 171,533 68

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'école militaire.	fr. 54,733 68
Remboursement des avances faites à quelques villes de garnison pour construction d'écuries	8,000 »
Valeur de chevaux de réforme et de matériel hors de service	46,479 »
Loyer des herbages des fortifications, pêches des fossés, etc.	61,119 »
Remboursements divers	1,000 »
SOMME ÉGALE.	fr. 171,533 68

Indépendamment de ces recettes, l'administration de la guerre donne lieu à des produits que l'on peut classer en deux catégories ;

SAVOIR :

Produits directs, estimés approximativement à 280,000 francs, et provenant des droits d'enregistrement et de timbre sur toutes les fournitures, du transport par le chemin de fer, de troupes, de matériel, d'approvisionnements de blé et de denrées fourragères, enfin de ports de lettres, etc.

Produits indirects, non susceptibles d'évaluation, attendu qu'ils sont essentiellement variables. Ils consistent en droits de douane sur tous les objets de provenance étrangère, timbres de requêtes adressées par des particuliers, droits de timbre, d'enregistrement et de greffe en cas de contestation, timbres pour saisies-arrêts et exploits, contributions pour les immeubles que le Département de la Guerre tient en location, etc.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DÉPENSES.

Les crédits demandés par le Département de la Guerre,
pour l'exercice 1868, s'élèvent à la somme de . . . fr. 56,841,800 »

SAVOIR :

Pour les dépenses ordinaires et permanentes.	34,512,150 22
— extraordinaires et temporaires	179,649 78
Pour l'entretien du corps de la gendarmerie.	<u>2,150,000 »</u>
SOMME ÉGALE. fr.	<u>56,841,800 »</u>

Le crédit général pour 1867 a été voté au chiffre de 54,900,000 francs.

En conséquence l'ensemble des crédits demandés pour 1868, comparé à celui du Budget alloué pour 1867, présente une augmentation de 1,941,800 fr.

Dans cette somme, l'augmentation résultant de l'année bissextile entre pour fr. 59,188 63 cs.

L'augmentation de 1,941,800 francs, portée au Budget de 1868, est expliquée par les détails qui suivent :

CHAPITRE II.

ART. 6. — *État-major général.*

Augmentation nette. fr. 5,103 20

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

Augmentations :

1° Supplément de traitement à deux généraux-majors commandants de division et à un colonel commandant de brigade, en plus qu'au Budget de 1867 fr.	5,054 70
2° Supplément de traitement à un aide-de-camp, en plus	547 25
3° Fourrages supplémentaires de 5 généraux-majors et d'un colonel, commandants de division ou de brigade, 4 rations ou 1460 journées à fr. 1 30 cs	1,898 »
4° Fourrages de 5 chevaux d'aides-de-camp, en plus, soit 1825 journées à fr. 1 30 cs	2,372 50
5° Indemnité de 40 cs en remplacement des vivres de campagne	1,424 45
6° Augmentation de 251 journées de fourrages pour l'année bissextile	<u>526 30</u>
TOTAL (A REPORTER). fr.	11,603 20

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 11,603 20

Dont il faut déduire :

1 ^o Les frais de bureau de cinq généraux commandants de brigade, à 500 francs . . . fr.	2,500 »
2 ^o Les frais de bureau de quatre généraux commandants de province, qui ont été transférés à l'article 7	4,800 »
3 ^o Les frais de bureau du président du comité d'état-major.	1,200 »
	8,500 »
RESTE, augmentation nette.	5,103 20

ART. 7. — *État-major des provinces et des places.*

Diminution totale fr. 12,713 20

Cette diminution provient, savoir :

1 ^o Suppression de cinq emplois de commandant et adjudant de place.	15,233 50
2 ^o Suppression de dix portiers-consignes.	3,000 »
3 ^o Diminution des frais de bureau pour les emplois supprimés	1,520 »
	17,553 50
TOTAL de la diminution. fr.	17,553 50

Dont à déduire :

1 ^o Augmentation de 31 journées de fourrages par suite de l'année bissextile fr.	40 30
2 ^o Augmentation de frais de bureau par suite du transfert de l'article 6 pour 4 commandants de province	4,800 »
	4,840 30
RESTE, diminution nette. fr.	12,713 20

ART. 8. — *Intendance.*

Augmentation totale. fr. 5,591 50

Cette augmentation provient, savoir :

1 ^o Augmentation de 2 fonctionnaires du rang de colonel et diminution de 2 fonctionnaires, l'un du rang de lieutenant-colonel et l'autre du rang de major. fr.	5,572 »
---	---------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr.	5,572 »
2 ^e Augmentation de 15 journées de fourrages résultant de l'année bissextile.	19 50
AUGMENTATION. fr.	<u>5,591 50</u>

CHAPITRE III.

ART. 9. — *Service de santé.*

Augmentation. fr.	3 90
---------------------------	------

Cette augmentation provient de trois journées de fourrages résultant de l'année bissextile.

ART. 10. — *Nourriture et habillement des malades, etc.*

Diminution fr.	30,250 »
--------------------------	----------

Provient de la réduction de cinq centimes opérée sur le prix de revient de la journée d'entretien, afin de porter une partie de cette réduction en augmentation à l'art. 11 (*Service pharmaceutique*), dont l'allocation a été reconnue insuffisante.

ART. 11. — *Service pharmaceutique.*

Augmentation. fr.	12,000 »
---------------------------	----------

L'allocation de 1867 étant reconnue insuffisante pour couvrir les dépenses de ce service, elle a été augmentée d'une somme de 12,000 francs qui a été prélevée sur l'allocation portée à l'art. 10 (*Nourriture et habillement des malades*).

CHAPITRE IV.

ART. 12. — *Infanterie.*

Diminution nette sur le Budget de 1867 fr.	1,333,175 »
--	-------------

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868.		EN MOINS.	EN PLUS.
Traitements des officiers fr.	"		306,036 75
Solde de la troupe.	(a) 1,777,112 "	(b)	45,985 51
Première mise de petit équipement de la 2 ^e partie du contingent.	"		25,000 "
Frais de voyage de militaires rappelés sous les armes	"		40,000 "
Indemnité de fourrages	"		7,411 50
Frais d'administration	"		400 "
	1,777,112 "		515,455 56
Diminué en plus au Budget de 1868, pour journées d'hôpital, vacances et congés; SAvoir :			
Diminué { en 1867 fr. 454,785 80	71,516 56	"	"
{ en 1868 506,300 56			
	1,848,628 56		515,455 56
Reste diminution nette au Budget de 1868. fr.	1,553,175 "		

(a) Montant de la réduction de 20 centimes opéré sur la solde, pour être transférée au service de la viande, qui sera fournie, comme le pain, pour le compte direct de l'État.

(b) Montant de l'augmentation pour la solde pendant une année ordinaire, SAvoir :

En 1867	8,437,437 55	} en plus pour 1868 fr.	27,973 60
En 1868	8,465,411 15		
Et de l'augmentation pour l'année bissextile			18,011 91
TOTAL fr.			45,985 51

ART. 15. — Cavalerie.

Diminution nette sur le Budget de 1867 fr. 345,590 "

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent :

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868.		EN MOINS.	EN PLUS.
Solde de la troupe. fr.	(a) 575,522 "	(b)	4,819 45
Masse d'écurie	"	(b)	405 18
Casernement des chevaux	"	(b)	180 68
	575,522 "		5,404 71
Diminué en moins sur le Budget de 1868, pour journées d'hôpital, vacances et congés; SAvoir :			
Diminué { en 1867 fr. 150,804 53	"		22,527 20
{ en 1868 108,477 24			
	575,522 "		27,752 "
RESTE en diminution nette au Budget de 1868. fr.	345,590 "		

(a) Montant de la réduction de 20 centimes opérée sur la solde, pour être transférée au service de la viande, qui sera fournie, comme le pain, pour le compte direct de l'État.

(b) Augmentation résultant de l'année bissextile.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Artillerie.*

Augmentation nette sur le Budget de 1867 fr. 836,595 75

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868.	
		EN MOINS.	EN PLUS.
Traitements des officiers de l'état-major fr.		"	11,044 50
— des sous-officiers de l'état-major		"	20,610 "
— des officiers des corps		"	408,505 25
Solde de la troupe.	(a) 462,163 "	(b) 759,825 82	
Première mise de petit équipement	"		55,270 "
Indemnité de fourrages	"		2,806 40
Masse d'écurie	945 47	"	
Casernement des chevaux	419 52	"	
Moyens de transport	"		10,000 "
Logement et nourriture	9,915 "	"	
Frais d'administration et de bureau	"		10,475 "
		475,440 79	1,516,714 97
Diminué en plus sur le Budget de 1868, pour journées d'hôpital, vacances et congés; SAVOIR :			
Diminué { en 1867 fr.	92,544 75 }	6,880 45	"
{ en 1868	99,225 18 }		
		480,521 22	1,510,714 97
RESTE augmentation nette au Budget de 1868. . . fr.		856,595 75	

(a) Montant de la réduction de 20 centimes opérée sur la solde, pour être transférée au service de la viande, qui sera fournie, comme le pain, pour le compte direct de l'État.

(b) Montant de l'augmentation de la solde de la troupe pour une année ordinaire; SAvoir :

En 1867 fr. 1,744,809 50	} en plus pour 1868 fr.	754,243 50
En 1868 2,490,053 80		
Et de l'augmentation pour l'année bissextile		5,580 52

TOTAL. fr. 759,825 82

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15. — *Génie.*

Augmentation nette sur le Budget de 1867. fr. 46,590 »

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868.	
	EN MOINS. EN PLUS.
Traitement des officiers de l'état-major de l'arme	4,676 50 »
— des gardes du génie et éclusiers.	2,500 » »
— des officiers du régiment.	» 51,426 50
Solde de la troupe (a) 70,501 »	(b) 69,517 98
Première mise de petit équipement	» 1,728 »
Indemnité de fourrages.	» 1,470 30
Moyens de transport.	» 800 »
Logement et nourriture.	1,500 » »
Frais d'administration et de bureau	2,400 » »
	81,667 50 127,042 78
Diminué en moins, en 1868, pour journées d'hôpital, vacances et congés; - SAVAIR :	
Diminué { en 1867 fr. 18,575 05	» 511 72
{ en 1868 18,058 95	
	81,667 50 128,257 50
RESTE augmentation nette en 1868 fr.	46,590 »

(a) Montant de la réduction de 20 centimes opérée sur la solde, pour être transférée au service de la viande, qui sera fournie, comme le pain, pour le compte direct de l'État.

(b) Montant de l'augmentation de la solde de la troupe pour une année ordinaire, SAVAIR :

en 1867 fr. 300,345 90	} en plus pour 1868 fr. 68,700 30
en 1868 360,044 20	
et de l'augmentation pour l'année bissextile	817 68
TOTAL fr.	69,517 98

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Bataillon d'administration.*

Augmentation nette sur le Budget de 1867 fr. 143,300 »

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868.	
EN MOINS.	EN PLUS.
Traitement des employés ayant rang d'officier.	» 48,078 40
— des commis aux écritures	» 0,900 »
Solde de la troupe (a) 22,484 »	(b) 91,272 40
Chevrons	» 6,000 »
Indemnité représentative des vivres de campagne	» 800 »
Première mise de petit équipement.	» 1,125 »
Frais d'administration	» 4,000 »
	22,484 » 158,173 80
Diminué en moins, en 1868, pour journées d'hôpital, vacances et congés; Savoir :	
Diminué { en 1867 fr. 12,064 10	» 7,608 20
{ en 1868 4,455 90	
	22,484 » 165,784 »
RESTE augmentation nette au Budget de 1868 fr. .	(c) 143,500 »

(a) Montant de la réduction de 20 centimes opérée sur la solde, pour être transférée au service de la viande, qui sera fournie comme le pain, pour le compte direct de l'État.

(b) Montant de l'augmentation de la solde de la troupe, pour une année ordinaire,
 en 1867 fr. 179,872 »
 en 1868 270,463 » } en plus au Budget de 1868 . . . fr. 90,595 »
 et de l'augmentation pour l'année bissextile 679 40

TOTAL. fr. 91,272 40

(c) Cette augmentation de 143,300 francs, à laquelle il faut ajouter la somme de 22,484 francs, portée au service de la viande, soit ensemble 165,784 francs, se réduit, en définitive, à fr. 52,279 20-cs, attendu que, par suite de l'organisation du bataillon d'administration, le traitement du personnel civil actuel de la régie des fourrages, qui était imputé sur les frais généraux de ce service, ne sera plus payé à charge de l'article 23 (*Fourrages en nature*).

Il en résulte que le prix de revient de la ration de fourrages, subira une diminution, et l'on a, en conséquence, porté le prix d'évaluation de cette ration à fr. 1 25 cs et fr. 1 10 cs au Budget de 1868, tandis que, au Budget de 1867, ce prix était de fr. 1 30 cs et fr. 1 15 cs, soit une réduction de 5 centimes par ration.

L'article 23 du Budget de 1868, comparé au même article du Budget de 1867, offre donc une diminution de fr. 133,504 80 cs, attendu que la réduction de 5 centimes par ration de fourrages porte sur le nombre de rations ci-après :

Fourrages de la cavalerie et de l'artillerie. 2,582,496 journées } 2,670,096 journées à 5 centimes = fr. 133,504 80.
 — de la gendarmerie 87,600 —

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

ART. 18. — *École militaire. — Dépenses d'administration.*

Diminution.	fr.	3,003 73
---------------------	-----	----------

Cette diminution résulte des réductions opérées sur les dépenses suivantes :

1° Frais de bureau	fr.	1,000 »
2° Chauffage		1,000 »
3° Indemnité aux travailleurs		747 »
4° Frais de transport des élèves.		300 »
5° Achat de livres.		156 73

TOTAL DE LA DIMINUTION	fr.	3,403 73
----------------------------------	-----	----------

A ajouter :

Augmentation du crédit pour manipulations des élèves au laboratoire.		400 »
--	--	-------

RESTE DIMINUTION NETTE	fr.	3,003 73
----------------------------------	-----	----------

CHAPITRE VI.

ART. 19. — *Personnel des établissements d'artillerie.*

Augmentation.	fr.	1,500 »
-----------------------	-----	---------

Cette augmentation provient d'un supplément d'allocation de 1,500 francs accordé pour le personnel de l'école de pyrotechnie.

CHAPITRE VIII.

ART. 22. — *Pain, viande.*

Augmentation {	pour le pain.	fr.	74,648 64
	pour la viande.		2,474,500 »

TOTAL.	fr.	2,549,148 64
----------------	-----	--------------

Cette augmentation provient, savoir :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A. — En ce qui concerne le pain ,

De 796,615 journées de pain à 16 centimes (a) . . . fr. 127,458 08

Dont il faut déduire :

Pour l'augmentation des vacances et congés. 52,809 44

RESTE. . . . fr. 74,648 64

B. — En ce qui concerne la viande,

De 12,870,524 journées de viande à 20 centimes. fr. 2,574,104 80

A déduire pour vacances et congés. 99,604 80

RESTE . . . fr. —————(b) 2,474,500 »

ART. 25. — Fourrages en nature.

Diminution. fr. 116,587 10

Cette diminution provient, savoir :

Le Budget de 1867 comprenait 2,600,625 rations de fourrages, comme suit :

(a) Les enfants de troupe, qui ne recevaient tous que les $\frac{2}{3}$ de la ration de pain, ont été divisés au Budget de 1868 en deux catégories. Un tiers de l'effectif recevra la ration entière, et les deux autres tiers continueront à recevoir leur ration actuelle de 500 grammes.

(b) Cette somme de 2,474,500 francs a été déduite des articles 12, 13, 14, 15 et 16 comme il suit :

Art. 12. — Infanterie	fr. 1,777,112 »
Art. 13. — Cavalerie	373,522 »
Art. 14. — Artillerie	462,165 »
Art. 15. — Génie.	70,591 »
Art. 16. — Bataillon d'administration	22,484 »
	————— 2,705,672 »

A ajouter pour l'année bissextile 57,064 journées à 20 centimes. 7,412 80

TOTAL. . . . fr. 2,713,084 80

A déduire :

Pour journées de marche et d'hôpital 694,900 journées à 20 centimes	fr. 138,980 »
Pour vacances et congés.	99,604 80
	————— 238,584 80

RESTE. . . . fr. 2,474,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1,269,105 rations fortes à fr. 1 50 c ^s	fr. 1,649,856 50
1,331,520 rations légères à fr. 1 15 c ^s	1,331,248 »
Total.	3,181,084 50
A déduire pour chevaux manquants	84,497 40
RESTE.	fr. 3,096,587 10

Tandis que le Budget de 1868 ne comprend que 2,582,496 rations de fourrages, comme suit :

1,232,322 rations fortes à fr. 1 25 c ^s	fr. 1,540,402 50
1,350,174 rations légères à fr. 1 10 c ^s	1,485,191 40
Total.	3,025,593 90
A déduire pour chevaux manquants.	fr. 45,595 90
	2,980,000 »
DIFFÉRENCE EN MOINS.	fr. 116,587 10

ART. 24. — *Casernement des hommes.*

Augmentation.	fr. 8,495 64
-----------------------	--------------

Cette augmentation provient, savoir :

1 ^o D'une augmentation de 1,015,589 journées d'occupation des fournitures de l'État à 2 centimes	20,271 78
2 ^o D'une augmentation de dépenses diverses	721 86
Total.	fr. 20,993 64

Mais il y a par contre une diminution de 250,000 journées d'occupation des fournitures appartenant aux communes à 5 centimes. 12,500 »

RESTE AUGMENTATION NETTE.	fr. 8,495 64
--	---------------------

ART. 27. — *Transports généraux.*

Augmentation.	fr. 10,000 »
-----------------------	--------------

L'allocation pour transports généraux a dû être augmentée de 10,000 fr., par suite de l'insuffisance reconnue de la somme qui était affectée à ce service.

; Cette augmentation a été prélevée sur le crédit alloué à l'article 28 (*Corps de garde*), qui a été réduit de 12,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 28. — *Chauffage et éclairage des corps de garde.*

Diminution. fr. 12,000 »

Le crédit alloué à ce service en 1867 ayant laissé un solde disponible assez élevé, le Département de la Guerre a pu réduire l'allocation demandée pour 1868, afin d'accroître celle qui est portée à l'article 27 pour les transports généraux.

ART. 29. — *Remonte.*

Augmentation. fr. 177,260 »

Cette augmentation provient : 1^o de l'achat d'un plus grand nombre de chevaux, la remonte ayant été calculée à raison de $\frac{1}{7}$ de l'effectif; tandis qu'antérieurement le renouvellement des chevaux était évalué à $\frac{1}{8}$; 2^o du prix plus élevé des chevaux de selle.

Le Budget de 1867 comprenait l'achat, savoir :

De 444 chevaux de chasseurs et lanciers, à 740 francs	fr.	528,560	»
De 187 chevaux de guides et de selle pour l'artillerie, à 840 francs.	fr.	157,080	»
De 131 chevaux de trait pour l'artillerie, à 650 francs		85,150	»
TOTAL.		570,790	»

A déduire pour 83 chevaux de trait existant en sus de l'effectif	fr.	55,950	»
		516,840	»

Le Budget de 1868 comprend l'achat, savoir :

De 508 chevaux de chasseurs et lanciers, à 860 francs		436,880	»
De 207 chevaux de guides et de selle pour l'artillerie, à 960 francs.		198,720	»
De 150 chevaux de trait pour l'artillerie, à 650 francs		97,500	»
TOTAL.		733,100	»

A déduire pour 60 chevaux de trait existant en sus de l'effectif et placés chez des agriculteurs	fr.	39,000	»
		694,100	»

DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr.	177,260	»
-----------------------------	-----	---------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IX.

ART. 30. — *Traitements divers et honoraires.*

Diminution.	fr.	266 57
---------------------	-----	--------

Cette diminution provient, savoir :

D'une réduction opérée sur le montant du crédit pour honoraires d'avocats et frais de procédure	fr.	520 05
---	-----	--------

Dont à déduire :

1° Une augmentation sur le crédit demandé pour les officiers en non-activité	250 88	
2° Une augmentation d'indemnité de fourrages (année bissextile).	2 60	
		253 48

RESTE en diminution.	fr.	266 57
------------------------------	-----	--------

CHAPITRE X.

ART. 32. — *Pensions et secours.*

Diminution.	fr.	5,000 »
---------------------	-----	---------

Cette diminution provient d'une réduction de 5000 francs opérée sur le crédit demandé pour les pensions temporaires.

CHAPITRE XI.

ART. 33. — *Dépenses imprévues.*

Diminution.	fr.	321 03
---------------------	-----	--------

pour arrondir le chiffre total du Budget.

CHAPITRE XII.

ART. 34. — *Gendarmerie.*

Augmentation.	fr.	7,322 »
-----------------------	-----	---------

Cette augmentation se répartit comme il suit :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1 ^o Solde de la troupe	fr.	8,418 55
2 ^o Fourrages		2,999 40
3 ^o Entretien de la buffleterie		9 »
4 ^o Casernement des hommes		147 75
5 ^o — des chevaux		115 16
TOTAL.		fr. 11,689 66

A déduire :

L'augmentation des vacances et congés		4,367 66
RESTE augmentation nette.		fr. 7,322 »

Ci-joint, conformément à l'article 4 de la loi du 8 mai 1861, le compte détaillé, pour l'année 1866, de l'emploi des fonds accordés par ladite loi, pour l'exécution des travaux qui se rapportent à l'article 20 du Budget (*Matériel de l'artillerie*).

Compte-rendu à la Législature de l'emploi des sommes prélevées sur le crédit extraordinaire accordé par la loi du 8 mai 1861, et rattachées à l'article 20, chapitre VI des Budgets des exercices 1865 et 1866.

Du 1^{er} janvier 1866, date de la dernière situation, au 31 décembre de la même année, il a été prélevé sur le crédit alloué pour l'exécution de travaux se rapportant au matériel de l'artillerie :

Par arrêté royal du 29 janvier 1866	fr.	157,000 »
— 4 juin 1866		18,734 34
— 16 novembre 1866		100,000 »
Fr.		275,734 34

sommes qui ont été portées en augmentation, les deux premières au Budget de 1865, la dernière au Budget de 1866.

Au moyen de ces ressources, les établissements de construction de l'artillerie ont procédé aux opérations et travaux dont le détail suit :

Achèvement de 13 bouches à feu rayées, dont 12 en fonte de 24, et de rechanges pour les appareils de fermeture de canons rayés de 4, 6, 12 et 24 ;

Fabrication, achèvement et emplombage de projectiles de canons rayés de gros calibres; appareil de direction des canons de l'espèce; achat de fonte pour la fabrication de projectiles pleins de gros calibres;

Mise en œuvre ou achèvement de 174 affûts de siège de 24;

Appropriation de 26 caissons d'artillerie et d'un affût pour canon de gros calibre;

Achèvement d'un affût, châssis et plate-forme pour canon de 80, et de chèvres de grand modèle;

Construction des dispositifs de la coupole du fort n° 3 du camp retranché et des plaques de blindage servant aux expériences du tir au polygone de Brasschaet;

Achèvement et confection de fusées;

Achat de matières pour la confection des charges destinées aux canons rayés et à ceux de gros calibre.

Dans la répartition des prélèvements faits sur le crédit extraordinaire, et ayant servi à exécuter les travaux mentionnés ci-dessus, les établissements de construction de l'artillerie figurent respectivement pour les sommes suivantes :

La fonderie de canons pour	fr. 50,444 83
L'arsenal de construction pour	126,073 01
L'école de pyrotechnie et l'inspection des poudres pour . . .	99,216 80
Fr.	275,734 54

La somme restant disponible sur le crédit, à la date du 1^{er} janvier 1867, s'élève à fr. 2,009,935 66 c.

Bruxelles, le 22 janvier 1868.

Le Ministre de la Guerre,

RENARD.

BUDGET RECTIFIÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	425.810 »
2	— des employés civils	135,910 »	900 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Départe- ment de la Guerre.	16,000 »	»	
4	Matériel	40,000 »	»	
5	Dépôt de la guerre	19,000 »	175,000 »	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	855,000 »	»	1.551.052 50
7	— — des provinces et des places	524,512 50	»	
8	— du service de l'intendance	171,520 »	»	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	244,915 00	»	921.415 90
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	544,500 »	»	
11	Service pharmaceutique.	132,000 »	»	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	11,980,000 »	»	20,855,500 »
13	— — de la cavalerie	3,475,000 »	»	
14	— — de l'artillerie.	4,054,000 »	»	
15	— — du génie	920,000 »	»	
16	— — des compagnies d'administration	428,500 »	»	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compléteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
A REPORTER fr.		25,377,856 40	175,900 »	25,553,756 40

BUDGET RECTIFIÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	25,577,856 40	175,900 "	25,553,756 40
	CHAPITRE V. ÉCOLE MILITAIRE.			
17	État-major, corps enseignant et solde des élèves	184,672 27	"	210,072 27
18	Dépenses d'administration	26,000 "	"	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	50,000 "	"	850,000 "
20	Matériel de l'artillerie	800,000 "	"	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	700,000 "	"	700,000 "
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain et viande.	4,452,500 "	"	9,120,600 "
23	Fourrages en nature.	2,980,000 "	"	
24	Casernement des hommes	611,000 "	"	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 "	"	
26	Frais de route et de séjour des officiers	103,000 "	"	
27	Transports généraux.	85,000 "	"	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	58,000 "	"	
29	Remonte.	704,100 "	"	
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	108,124 08	775 92	158,900 "
31	Frais de représentation	30,000 "	"	
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	98,150 "	2,073 86	101,123 86
	A REPORTER. fr.	34,495,402 75	170,640 78	34,675,052 53

POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	54,495,402 75	179,640 78	54,675,052 55
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
55	Dépenses imprévues non libellées au Budget	10,747 47	»	10,747 47
		54,512,150 22	179,640 78	54,691,800 »
	CHAPITRE XII. GENDARMERIE.			
54	Traitement et solde de la gendarmerie	2,150,000 »	»	2,150,000 »
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	56,662,150 22	179,640 78	56,841,800 »

(20)

DÉVELOPPEMENTS
DU
BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE
pour l'exercice 1868,

RECTIFIÉS

D'APRÈS LES AMENDEMENTS DÉPOSÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	"	Traitement du Ministre fr.	21,000 "	"
	"	— des fonctionnaires et employés civils 151,000 "	153,910 "	900 "
2	"	— des huissiers, messagers et gens de service. 22,010 "		
	"	— d'un employé civil en non-activité 900 "		
3	"	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000 "	10,000 "	"
	"	— aux sous officiers — — — — — 6,000 "		
Matériel.				
	"	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. . . . 18,000 "	40,000 "	"
4	"	Chauffage et éclairage 7,600 "		
	"	Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 14,400 "		
Dépôt de la guerre.				
5	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes. 19,000 "	19,000 "	175,000 "
	b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 175,000 "		
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}			240,910 "	175,000 "

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.	TOTAL.	CRÉDIT ajouté POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	21,000 »	21,000 »	»	»	
	154,810 »	154,810 »	»	»	
	16,000 »	16,000 »	»	»	
	40,000 »	40,000 »	»	»	
	194,000 »	194,000 »	»	»	
	425,810 »	425,810 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
6	a.	CHAPITRE II.			
		ÉTATS-MAJORS.			
		<i>État-major général.</i>			
		Officiers généraux.			
		SECTION D'ACTIVITÉ.			
		9	56	Lieutenants-généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 »	
		18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . . 228,600 »	
					595,100 »
		27	90	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 1,975 50	
					593,124 50
		SECTION DE RÉSERVE.			
		2	6	Lieutenants-généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 29,600 »	
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à . 10,160 . . . 40,640 »	
					70,240 »
		6	14	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments. 551 20	
					69,888 80
		TOTAL. fr. 463,013 50			
		A DÉDUIRE :			
		Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 »			
		De cette somme il faut défalquer le supplément de traitement dû à trois généraux-majors, chargés provisoirement des fon- ctions attribuées aux lieutenants-généraux et à un colonel commandant de brigade 7,060 »			
					11,440 »
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 57 20	
					11,382 80
		RESTE. fr. 451,630 50			
	b.	Corps d'état-major.			
		3	9	Colonels, à fr. 9,500 . . . fr. 28,500 »	
		3	6	Lieutenants-colonels, à 7,100 21,300 »	
		6	12	Majors, à 6,500 37,800 »	
		24	48	Capitaines de 1 ^{re} , de 2 ^e et de 3 ^e classe, au traitement moyen de 4,500 108,000 »	
		8	24	Lieutenants, à 3,250 26,000 »	
		8		Sous-lieutenants, à 2,800 22,400 »	
					244,000 »
		52	99	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 1,220 »	
					242,780 »
		85	203	A REPORTER. fr. 694,410 50	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.	CRÉDIT alloué	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.	POUR L'EXERCICE 1867.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE																																																																																																			
		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																																																																																																		
DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																					
	<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX.</th></tr><tr><td>85</td><td>205</td></tr></table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	85	205																																																																																														
EFFECTIF.																																																																																																					
HOMMES.	CHEVAUX.																																																																																																				
85	205																																																																																																				
		REPORT. fr. 604,410 50																																																																																																			
	Aides de camp. Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; Savoir : <table><tr><td>"</td><td>4</td><td>2 Capitaines d'infanterie de 1^{re} classe . . . à. fr. 1,500 . . . fr.</td><td>2,600 .</td></tr><tr><td>"</td><td>4</td><td>2 — — de 2^e classe . . . à. . . 1,000 . . .</td><td>2,000 .</td></tr><tr><td>"</td><td>14</td><td>7 — — de 5^e classe . . . à. . . 1,000 . . .</td><td>7,000 .</td></tr><tr><td>"</td><td>14</td><td>7 Lieutenants d'infanterie à. . . 1,150 . . .</td><td>8,050 .</td></tr><tr><td>"</td><td>2</td><td>1 Capitaine commandant d'artillerie . . . à. . . 500 . . .</td><td>500 .</td></tr><tr><td>"</td><td>"</td><td>1 Capitaine en second de 2^e cl. id. . . . à. . . 500 . . .</td><td>500 .</td></tr><tr><td>"</td><td>2</td><td>1 Lieutenant d'artillerie à. . . 500 . . .</td><td>500 .</td></tr><tr><td>"</td><td>2</td><td>1 Capitaine en 1^{er} du génie à. . . 500 . . .</td><td>500 .</td></tr><tr><td>"</td><td>2</td><td>1 Lieutenant du génie à. . . 500 . . .</td><td>500 .</td></tr><tr><td>"</td><td>44</td><td></td><td>22,150 .</td></tr><tr><td></td><td></td><td>A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments</td><td>110 75</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>22,059 25</td></tr><tr><td></td><td>85 247</td><td>TOTAL. fr. 710,449 75</td><td></td></tr><tr><td>d.</td><td>Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui campent à Beverloo (dépense approximative).</td><td>1,424 45</td><td></td></tr><tr><td></td><td> Indemnité de fourrages. 247 chevaux $\times$ 365 = 90,155 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' </td><td>fr. 117,201 50</td><td></td></tr><tr><td></td><td>Augmentation résultant de l'année bissextile</td><td>521 10</td><td></td></tr><tr><td>e.</td><td>A ajouter pour 4 rations supplémentaires pour les généraux-majors commandants de division et le colonel commandant de brigade</td><td>fr. 1,898 .</td><td>855,000 .</td></tr><tr><td></td><td>Augmentation résultant de l'année bissextile.</td><td>5 20</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>1,005 90</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>119,425 80</td><td></td></tr><tr><td></td><td> Frais de bureau. 15 généraux-majors, chargés du commandement des brigades, à 500 . fr. </td><td>6,500 .</td><td></td></tr><tr><td>f.</td><td>Pour les 4 divisions territoriales et les 4 divisions d'infanterie, à 2,500 . . .</td><td>10,000 .</td><td></td></tr><tr><td></td><td>— 2 — de cavalerie, à</td><td>600 . . . 1,200 .</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>17,700 .</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>A REPORTER. fr.</td><td>855,000 .</td></tr></table>	"	4	2 Capitaines d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à. fr. 1,500 . . . fr.	2,600 .	"	4	2 — — de 2 ^e classe . . . à. . . 1,000 . . .	2,000 .	"	14	7 — — de 5 ^e classe . . . à. . . 1,000 . . .	7,000 .	"	14	7 Lieutenants d'infanterie à. . . 1,150 . . .	8,050 .	"	2	1 Capitaine commandant d'artillerie . . . à. . . 500 . . .	500 .	"	"	1 Capitaine en second de 2 ^e cl. id. . . . à. . . 500 . . .	500 .	"	2	1 Lieutenant d'artillerie à. . . 500 . . .	500 .	"	2	1 Capitaine en 1 ^{er} du génie à. . . 500 . . .	500 .	"	2	1 Lieutenant du génie à. . . 500 . . .	500 .	"	44		22,150 .			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	110 75				22,059 25		85 247	TOTAL. fr. 710,449 75		d.	Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui campent à Beverloo (dépense approximative).	1,424 45			Indemnité de fourrages. 247 chevaux $\times$ 365 = 90,155 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c'	fr. 117,201 50			Augmentation résultant de l'année bissextile	521 10		e.	A ajouter pour 4 rations supplémentaires pour les généraux-majors commandants de division et le colonel commandant de brigade	fr. 1,898 .	855,000 .		Augmentation résultant de l'année bissextile.	5 20				1,005 90				119,425 80			Frais de bureau. 15 généraux-majors, chargés du commandement des brigades, à 500 . fr.	6,500 .		f.	Pour les 4 divisions territoriales et les 4 divisions d'infanterie, à 2,500 . . .	10,000 .			— 2 — de cavalerie, à	600 . . . 1,200 .				17,700 .				A REPORTER. fr.	855,000 .
"	4	2 Capitaines d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à. fr. 1,500 . . . fr.	2,600 .																																																																																																		
"	4	2 — — de 2 ^e classe . . . à. . . 1,000 . . .	2,000 .																																																																																																		
"	14	7 — — de 5 ^e classe . . . à. . . 1,000 . . .	7,000 .																																																																																																		
"	14	7 Lieutenants d'infanterie à. . . 1,150 . . .	8,050 .																																																																																																		
"	2	1 Capitaine commandant d'artillerie . . . à. . . 500 . . .	500 .																																																																																																		
"	"	1 Capitaine en second de 2 ^e cl. id. . . . à. . . 500 . . .	500 .																																																																																																		
"	2	1 Lieutenant d'artillerie à. . . 500 . . .	500 .																																																																																																		
"	2	1 Capitaine en 1 ^{er} du génie à. . . 500 . . .	500 .																																																																																																		
"	2	1 Lieutenant du génie à. . . 500 . . .	500 .																																																																																																		
"	44		22,150 .																																																																																																		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	110 75																																																																																																		
			22,059 25																																																																																																		
	85 247	TOTAL. fr. 710,449 75																																																																																																			
d.	Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui campent à Beverloo (dépense approximative).	1,424 45																																																																																																			
	Indemnité de fourrages. 247 chevaux $\times$ 365 = 90,155 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c'	fr. 117,201 50																																																																																																			
	Augmentation résultant de l'année bissextile	521 10																																																																																																			
e.	A ajouter pour 4 rations supplémentaires pour les généraux-majors commandants de division et le colonel commandant de brigade	fr. 1,898 .	855,000 .																																																																																																		
	Augmentation résultant de l'année bissextile.	5 20																																																																																																			
		1,005 90																																																																																																			
		119,425 80																																																																																																			
	Frais de bureau. 15 généraux-majors, chargés du commandement des brigades, à 500 . fr.	6,500 .																																																																																																			
f.	Pour les 4 divisions territoriales et les 4 divisions d'infanterie, à 2,500 . . .	10,000 .																																																																																																			
	— 2 — de cavalerie, à	600 . . . 1,200 .																																																																																																			
		17,700 .																																																																																																			
		A REPORTER. fr.	855,000 .																																																																																																		

6
(suite).

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
855,000 »		851,896 80	3,103 20	»	
855,000 »		851,896 80	3,103 20	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE																																																																																																												
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																																																																																																											
		REPORT. fr.	855,000 »	»																																																																																																											
		État-major des provinces et des places.																																																																																																													
		État-major des provinces.																																																																																																													
a.	<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>HOMMES</th><th>CHEVAUX.</th></tr><tr><td>5</td><td>10</td></tr><tr><td>»</td><td>9</td></tr><tr><td>5</td><td>19</td></tr></table>	EFFECTIF.		HOMMES	CHEVAUX.	5	10	»	9	5	19	Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs fr. 50,800 » Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province. 5,700 » 56,500 » A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments. 282 80 56,217 20																																																																																																			
EFFECTIF.																																																																																																															
HOMMES	CHEVAUX.																																																																																																														
5	10																																																																																																														
»	9																																																																																																														
5	19																																																																																																														
		État-major des places.																																																																																																													
b.	<table><tr><td>4</td><td rowspan="6">a) 12</td><td>Commandants de 1^{re} classe, à fr. 7,500 50,000 »</td></tr><tr><td>11</td><td>— de 2^e — , à 5,500 60,500 »</td></tr><tr><td>5</td><td>— de 3^e — , à 4,500 15,500 »</td></tr><tr><td>4</td><td>Majors, à 5,800 15,200 »</td></tr><tr><td>6</td><td>Adjutants de 1^{re} classe, à 3,000 18,000 »</td></tr><tr><td>12</td><td>— de 2^e — , à 2,400 28,800 »</td></tr><tr><td>11</td><td></td><td>— de 3^e — , à 1,900 20,900 »</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td>186,900 »</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments. 954 50</td><td>185,905 50</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td colspan="3">Portiers-consignes.</td></tr><tr><td>c.</td><td><table><tr><td>10</td><td>»</td><td>Portiers-consignes de 1^{re} classe, à . . . fr. 350 3,500 »</td></tr><tr><td>24</td><td>»</td><td>— de 2^e — , à 300 7,200 »</td></tr><tr><td>54</td><td>»</td><td></td></tr></table></td><td>10,700 »</td><td>524,512 50</td><td>»</td></tr><tr><td></td><td></td><td colspan="3">Aumôniers.</td></tr><tr><td>d.</td><td></td><td>Traitement de 55 aumôniers et desservants</td><td>35,200 »</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td colspan="3">Indemnité de fourrages.</td></tr><tr><td>e.</td><td></td><td>51 chevaux X 565 = 11,515 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c^e fr. 14,709 50</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>Augmentation résultant de l'année bissextile. 40 50</td><td>14,749 80</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td colspan="3">Frais de bureau.</td></tr><tr><td>f.</td><td></td><td>9 commandants de province b).</td><td>11,000 »</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>1 — de place, à 1,000 1,000 »</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>2 — — , à 800 1,600 »</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>5 — — , à 500 2,500 »</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>9 — — , à 400 3,600 »</td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td>8 — — , à 240 1,920 »</td><td>21,620 »</td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td colspan="3">A REPORTER. fr. 1,179,512 50</td></tr></table>	4	a) 12	Commandants de 1 ^{re} classe, à fr. 7,500 50,000 »	11	— de 2 ^e — , à 5,500 60,500 »	5	— de 3 ^e — , à 4,500 15,500 »	4	Majors, à 5,800 15,200 »	6	Adjutants de 1 ^{re} classe, à 3,000 18,000 »	12	— de 2 ^e — , à 2,400 28,800 »	11		— de 3 ^e — , à 1,900 20,900 »				186,900 »				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments. 954 50	185,905 50				Portiers-consignes.			c.	<table><tr><td>10</td><td>»</td><td>Portiers-consignes de 1^{re} classe, à . . . fr. 350 3,500 »</td></tr><tr><td>24</td><td>»</td><td>— de 2^e — , à 300 7,200 »</td></tr><tr><td>54</td><td>»</td><td></td></tr></table>	10	»	Portiers-consignes de 1 ^{re} classe, à . . . fr. 350 3,500 »	24	»	— de 2 ^e — , à 300 7,200 »	54	»		10,700 »	524,512 50	»			Aumôniers.			d.		Traitement de 55 aumôniers et desservants	35,200 »				Indemnité de fourrages.			e.		51 chevaux X 565 = 11,515 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^e fr. 14,709 50					Augmentation résultant de l'année bissextile. 40 50	14,749 80				Frais de bureau.			f.		9 commandants de province b).	11,000 »				1 — de place, à 1,000 1,000 »					2 — — , à 800 1,600 »					5 — — , à 500 2,500 »					9 — — , à 400 3,600 »					8 — — , à 240 1,920 »	21,620 »				A REPORTER. fr. 1,179,512 50		
4	a) 12	Commandants de 1 ^{re} classe, à fr. 7,500 50,000 »																																																																																																													
11		— de 2 ^e — , à 5,500 60,500 »																																																																																																													
5		— de 3 ^e — , à 4,500 15,500 »																																																																																																													
4		Majors, à 5,800 15,200 »																																																																																																													
6		Adjutants de 1 ^{re} classe, à 3,000 18,000 »																																																																																																													
12		— de 2 ^e — , à 2,400 28,800 »																																																																																																													
11		— de 3 ^e — , à 1,900 20,900 »																																																																																																													
			186,900 »																																																																																																												
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments. 954 50	185,905 50																																																																																																												
		Portiers-consignes.																																																																																																													
c.	<table><tr><td>10</td><td>»</td><td>Portiers-consignes de 1^{re} classe, à . . . fr. 350 3,500 »</td></tr><tr><td>24</td><td>»</td><td>— de 2^e — , à 300 7,200 »</td></tr><tr><td>54</td><td>»</td><td></td></tr></table>	10	»	Portiers-consignes de 1 ^{re} classe, à . . . fr. 350 3,500 »	24	»	— de 2 ^e — , à 300 7,200 »	54	»		10,700 »	524,512 50	»																																																																																																		
10	»	Portiers-consignes de 1 ^{re} classe, à . . . fr. 350 3,500 »																																																																																																													
24	»	— de 2 ^e — , à 300 7,200 »																																																																																																													
54	»																																																																																																														
		Aumôniers.																																																																																																													
d.		Traitement de 55 aumôniers et desservants	35,200 »																																																																																																												
		Indemnité de fourrages.																																																																																																													
e.		51 chevaux X 565 = 11,515 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^e fr. 14,709 50																																																																																																													
		Augmentation résultant de l'année bissextile. 40 50	14,749 80																																																																																																												
		Frais de bureau.																																																																																																													
f.		9 commandants de province b).	11,000 »																																																																																																												
		1 — de place, à 1,000 1,000 »																																																																																																													
		2 — — , à 800 1,600 »																																																																																																													
		5 — — , à 500 2,500 »																																																																																																													
		9 — — , à 400 3,600 »																																																																																																													
		8 — — , à 240 1,920 »	21,620 »																																																																																																												
		A REPORTER. fr. 1,179,512 50																																																																																																													

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
855,000 .	851,896 80	3,103 20	»	
				a) A répartir par le Ministre , selon les besoins du service.
324,512 50	357,225 70	»	12,713 20	
				b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.
1,179,512 50	1,189,122 50	3,103 20	12,713 20	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
		REPORT. fr.	1,179,512 50	"	
		<i>Intendance militaire. (a)</i>			
		<i>Traitement.</i>			
		Intendant en chef, à fr. 12,700 12,700 "			
		Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500 28,500 "			
		— de 2 ^{me} id., à 7,100 21,500 "			
a.		Sous-intendants de première classe, à . . . 6,500 44,100 "			
		— de deuxième classe, à . . . 4,600 56,800 "			
		22 15 145,400 "			
		A DÉCUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments. . . . 717 "			
		142 085 "			
8		<i>Indemnité de fourrages.</i>			
		15 chevaux $\times$ 565 = 5,475 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' fr. 7,117 50	171,520 "	"	
b.		Augmentation résultant de l'année bissextile. 10 50			
		7,157 "			
c.		Frais de bureau b) 21,700 "			
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr. 1,551,052 50		"	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																	
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																		
1,179,512 50	1,180,122 50	5,105 20	12,715 20	<table><tr><th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th></tr><tr><th>INTENDANTS.</th><th>OFFICIERS COMPTABLES des corps.</th><th>TOTAL.</th></tr><tr><td>Intendant en chef.</td><td>1</td><td>»</td></tr><tr><td>— de 1^{re} classe</td><td>3</td><td>»</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>3</td><td>»</td></tr><tr><td>Sous-intendants de 1^{re} classe.</td><td>7</td><td>»</td></tr><tr><td>— de 2^{me} —</td><td>8</td><td>»</td></tr><tr><td>Capitaines quartiers-maitres</td><td>»</td><td>31</td></tr><tr><td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td><td>»</td><td>65</td></tr><tr><td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td><td>»</td><td>51</td></tr><tr><td>22</td><td>(*) 126</td><td>147</td></tr></table>	COMPOSITION ORGANIQUE.			INTENDANTS.	OFFICIERS COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef.	1	»	— de 1 ^{re} classe	3	»	— de 2 ^{me} —	3	»	Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	7	»	— de 2 ^{me} —	8	»	Capitaines quartiers-maitres	»	31	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	65	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	51	22	(*) 126	147
COMPOSITION ORGANIQUE.																																					
INTENDANTS.	OFFICIERS COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																			
Intendant en chef.	1	»																																			
— de 1 ^{re} classe	3	»																																			
— de 2 ^{me} —	3	»																																			
Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	7	»																																			
— de 2 ^{me} —	8	»																																			
Capitaines quartiers-maitres	»	31																																			
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	65																																			
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	51																																			
22	(*) 126	147																																			
171,520 »	165,928 50	5,591 50	*																																		
1,551,032 50	1,555,051 »	8,604 70	12,715 20	b) A répartir tous les ans, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.																																	

(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitres IV et XII.)

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE		
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
		CHAPITRE III.				
		SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX (a).				
		Traitements des officiers de santé.				
		EFFECTIF.				
		HOMMES.	CHEVAUX.			
		1	2			
		1	»	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	•
		3	»	Médecin en chef, à 9,500	9,500	•
		7	»	Médecins principaux, à 7,100	21,300	•
		1	»	— de garnison, à 6,500	44,100	•
		1	»	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200	4,200	•
		20	»	— adjoints, à 2,500	50,000	•
a.		1	»	Pharmacien principal, à 5,100	5,100	•
		8	»	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à 4,200	33,600	•
		12	»	— de 2 ^e classe, à 2,800	33,600	•
		10	»	— de 3 ^e classe, à 2,550	25,500	•
		1	1	Inspecteur vétérinaire, à 5,100	5,100	•
		05	3		242,700	•
				A DÉVUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,215 50	
					241,486 50	
		Indemnité de fourrages.				
		3 chevaux $\times$ 305 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c ^t fr. 1,425 50				
b.		Augmentation résultant de l'année bissextile.			5 90	
					1,427 40	
		Frais de bureau.				
c.		Inspecteur général du service de santé.			2,000	•
		Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.				
		600,200 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 90 centimes fr. 540,180				
10		4,800 journées de miliciens non-incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation			4,520	•
					544,500	•
		Service pharmaceutique.				
11		Achat de médicaments, linge à panserment et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades dans les localités où il ne réside pas de médecin militaire; menues dépenses.			132,000	•
		TOTAL DU CHAPITRE III.			921,413 00	•

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE											
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
12	a.	<table><tr><th colspan="2">EFFECTIF.</th></tr><tr><th>HOMMES.</th><th>CHEVAUX</th></tr><tr><td>1739</td><td>226</td></tr><tr><td>2454</td><td>"</td></tr><tr><td>26085</td><td>226</td></tr></table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX	1739	226	2454	"	26085	226		
		EFFECTIF.												
		HOMMES.	CHEVAUX											
		1739	226											
		2454	"											
		26085	226											
		CHAPITRE IV.												
		SOLDE DES TROUPES.												
		Traitement et solde de l'infanterie.												
		Traitement, solde et accessoires.												
		Officiers de tous grades fr 4,804,158 50												
		Sous-officiers et soldats 6,700,511 00												
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté fr 52,000 "												
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers 10,200 "												
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres 50,000 "												
Première mise de petit équipement à allouer à 7,400 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 50 francs 288,000 "														
Première mise de petit équipement des 1,000 hommes de la 2 ^e partie du contingent, à 25 francs 25,000 "														
Frais de voyage de miliciens des classes rappelées sous les armes 40 000 "														
11,944,669 56														
A DEDUIRE :														
Pour 455,400 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 61 centimes. fr. 204,984 "														
Pour vacances et petites permissions 241,516 50														
506,500 50														
11,438,569 20														
A REPORTER. . . fr. 11,438,569 20														

INFANTERIE.

Cette arme se compose : 1° d'un régiment de carabiniers de quatre bataillons actifs à huit compagnies, d'un bataillon de réserve à quatre compagnies et d'un dépôt;
2° d'un régiment de grenadiers, de douze régiments d'infanterie de ligne et de deux régiments de chasseurs à pied, chacun de quatre bataillons actifs à six compagnies, d'un bataillon de réserve à quatre compagnies et d'un dépôt;
3° de deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers;
4° d'un cadre de division de discipline, et
5° d'une école d'enfants de troupe.

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :								CHEVAUX.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.					
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	Les deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers.	La division de discipline.	L'école des enfants de troupe.	TOTAL.								
États-majors actifs.																							
Colonels	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	52	8,500 "	156,000 "					
Lieutenants-colonels	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	52	6,500 "	104,000 "					
Majors.	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	"	"	"	64	128	5,500 "	552,000 "					
Capitaines-adjudants-majors de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	16	5,800 "	60,800 "					
Lieutenants et sous-lieutenants-adjudants-majors.	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	"	"	"	64	"	2,550 "	150,400 "					
— — porte-drapeau.	(a 1	"	"	"	1	1	"	"	1	12	"	"	"	"	15	"	1,950 "	25,550 "					
— — officiers payeurs	5	1	"	5	5	5	5	5	5	56	6	"	"	"	48	"	2,550 "	112,800 "					
Médecins de régiment { avec rang de major.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	8	"	6,500 "	50,400 "					
																			— de cap. de 1 ^{re} cl.	8	"	5,100 "	40,800 "
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	1	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	4,200 "	67,200 "					
— — de 2 ^e classe.	1			1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,250 "	52,000 "					
Bataillons actifs.																							
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	"	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	"	"	"	592	"	5,400 "	1,552,800 "					
Lieutenants	"	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	"	"	"	592	"	2,100 "	825,200 "					
Sous-lieutenants.	"	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	"	"	"	592	"	1,800 "	705,600 "					
Compagnies des bataillons de réserve.																							
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	"	"	"	4	4	4	4	4	4	48	8	"	"	"	64	"	5,400 "	217,600 "					
Lieutenants	"	"	"	4	4	4	4	4	4	48	8	"	"	"	64	"	2,100 "	154,400 "					
États-majors des dépôts.																							
Majors.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	16	5,500 "	88,000 "					
Capitaines-quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,800 "	60,800 "					
Officiers d'armement, lieutenants et sous-lieuten ^{ts} .	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	1,950 "	51,200 "					
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,400 "	54,400 "					
Médecins de bataillon de 2 ^e classe.	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,250 "	52,000 "					
Compagnies de dépôt.																							
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	5,400 "	54,400 "					
Lieutenants	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	2,100 "	55,600 "					
Sous-lieutenants.	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	"	"	"	16	"	1,800 "	28,800 "					
Compagnies spéciales.																							
Major	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	2	2	5,500 "	11,000 "					
Médecin de bataillon de 2 ^e classe.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	"	5,250 "	5,250 "					
Sous-lieutenant officier payeur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	2,200 "	2,200 "					
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e classe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1	1	4	"	5,400 "	15,600 "					
Lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	2	6	"	2,100 "	12,600 "					
Sous-lieutenants,	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	2	2	8	"	1,800 "	14,400 "					
TOTAUX.	25	28 ou 22	5	129	106	106	105	129	106	1,272	210	8	7	7	1,759	226		4,825,600 "					

Supplément de traitement aux { Le commandant fr. 600 "
officiers du cadre de l'école { 2 lieutenants, à fr. 500. . 600 "
des enfants de troupe. . . { 2 sous-lieutenants, à 500. . 600 "
Idem aux officiers détachés. 5 lieutenants ou sous-lieutenants, à. 300. . 900 "

2,700 "

TOTAL fr. 4,828,500 "

A DÉDUIRE ½ p. % pour médicaments 24,141 50

a) Le régiment des carabiniers et les régiments des chasseurs à pied n'ont pas de porte-drapeau.

RESTE fr. 4,804,158 50

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :					NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	TOTAL.			
Petits états-majors actifs.															
Adjutants sous-officiers.	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,560	2 90	67,744 "
Tambours-majors et sergents-clairons	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	2 05	11,972 "
Sergents-majors secrétaires (Grenadiers).				"	1	"	"	"	1	"	"	1	565	2 15	784 75
— de 1 ^{re} et 2 ^e classe (Carabiniers	1	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"	5	1,825	2 12	5,869 "
— — (Chass. et Inf. de ligne				"	"	1	1	"	"	12	2	10	5,650	2 10	7,665 "
Caporaux-tambours et clairons	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,560	1 20	28,052 "
Sergents armuriers	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,560	1 75	40,880 "
Musiciens d'état-major.	14	"	"	14	14	14	14	14	14	168	28	224	81,760	"	150,504 "
Bataillons actifs.															
	28	5	"												
<i>Carabiniers.</i>															
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	5	1	12	"	"	"	12	"	"	"	12	4,580	2 12	9,285 60
— de 2 ^e —	"	5		20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,500	2 10	15,550 "
Sergents de 1 ^{re} classe	"	11	a) 4	40	"	"	"	40	"	"	"	40	14,600	1 77	25,842 "
— de 2 ^e —	"	21		80	"	"	"	80	"	"	"	80	29,200	1 75	51,100 "
Sergents-fourriers de 1 ^{re} classe	"	5	1	12	"	"	"	12	"	"	"	12	4,580	1 77	7,752 60
— de 2 ^e —	"	5		20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,500	1 75	12,775 "
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	21	b) 8	74	"	"	"	74	"	"	"	74	27,010	1 02	27,550 20
— de 2 ^e —	"	45		150	"	"	"	150	"	"	"	150	54,750	1 "	54,750 "
Clairons de 1 ^{re} classe	"	5	2	20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,500	" 87	6,551 "
— de 2 ^e —	"	11		44	"	"	"	44	"	"	"	44	16,060	" 85	15,651 "
Soldats de 1 ^{re} classe c).	"	152	57	456	"	"	"	456	"	"	"	456	166,440	" 81	154,816 40
— de 2 ^e — c).	"	504		912	"	"	"	912	"	"	"	912	552,880	" 78	259,646 40
		584	75												
<i>Grenadiers.</i>															
Sergents-majors	"	6	1	"	24	"	"	"	24	"	"	24	8,760	2 15	18,854 "
Sergents	"	24	a) 4	"	90	"	"	"	90	"	"	90	52,850	1 80	59,150 "
Sergents-fourriers	"	6	1	"	24	"	"	"	24	"	"	24	8,760	1 80	15,768 "
Caporaux	"	48	b) 8	"	168	"	"	"	168	"	"	168	61,520	1 05	64,586 "
Tambours et clairons	"	12	2	"	48	"	"	"	48	"	"	48	17,520	" 90	15,768 "
Soldats c).	"	228	57	"	684	"	"	"	684	"	"	684	249,660	" 84	209,714 40
— avec solde de fusilier c).	"	114		"	542	"	"	"	542	"	"	542	124,850	" 78	97,567 40
		458	75												
<i>Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.</i>															
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	2	1	"	"	8	8	"	"	96	16	112	40,880	2 12	86,665 60
— de 2 ^e —	"	4		"	"	16	16	"	"	192	52	224	81,760	2 10	171,096 "
Sergents de 1 ^{re} classe	"	8	a) 4	"	"	50	50	"	"	560	60	420	155,500	1 77	271,541 "
— de 2 ^e —	"	16		"	"	60	60	"	"	720	120	840	306,600	1 75	536,550 "
Sergents-fourriers de 1 ^{re} classe	"	2	1	"	"	8	8	"	"	96	16	112	40,880	1 77	72,557 60
— de 2 ^e —	"	4		"	"	16	16	"	"	192	52	224	81,760	1 75	145,080 "
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	16	b) 8	"	"	56	56	"	"	672	112	784	286,160	1 02	291,885 20
— de 2 ^e —	"	52		"	"	112	112	"	"	1,544	224	1,568	572,520	1 "	572,520 "
Tambours et clairons de 1 ^{re} classe	"	4	2	"	"	16	16	"	"	192	52	224	81,760	" 87	71,151 20
— — de 2 ^e —	"	8		"	"	52	52	"	"	584	64	448	165,520	" 85	158,992 "
Soldats de 1 ^{re} classe c)	"	114	57	"	"	542	542	"	"	4,104	684	4,788	1,747,620	" 81	1,415,572 20
— de 2 ^e — c)	"	228		"	"	684	684	"	"	8,208	1,568	9,576	5,495,240	" 78	2,726,287 20
		458	75												
Petits états-majors des bataillons de réserve.															
Caporaux-tambours.	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 20	7,008 "
Sergents-armuriers	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 75	10,920 "
Compagnies des bataillons de réserve.															
<i>Grenadiers.</i>															
Sergents-majors	"	"	"	"	4	"	"	"	4	"	"	4	1,460	2 15	5,159 "
Sergents	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	1 80	5,256 "
Caporaux	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	1 05	5,066 "
Élèves-tambours.	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	" 84	2,452 80
<i>Carabiniers, Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.</i>															
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	"	"	4	"	4	4	4	"	48	8	20	7,500	2 12	15,476 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40	14,600	2 10	50,660 "
Sergents de 1 ^{re} classe	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	1 77	25,842 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	1 75	51,100 "
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	1 02	14,892 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	1 "	29,200 "
Élèves-clairons de 1 ^{re} classe	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	" 81	11,826 "
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	" 78	22,776 "
A REPORTER.				1,898	1,458	1,458	1,458	1,898	1,458	17,256	2,876	25,468	8,565,820		8,121,858 55

a) Les compagnies des 4^{mes} bataillons actifs, n'ont que trois sergents.
b) — — — — — que quatre caporaux.
c) On ne compte des soldats que pour les trois premiers bataillons actifs.

TROUPES (SUITE).

GRADES.	Composition d'un régiment				Soit pour :					NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.	Observations.
	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	TOTAL.				
REPORT.	1,898	1,438	1,458	1,458	1,898	1,438	17,256	2,876	25,468	8,565,820	"	8,121,858 55	
Petits états-majors des dépôts.													
Caporaux-tambours et clairons	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 20	7,008 "	
Sergents armuriers	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 75	10,220 "	
Maîtres tailleurs et cordonniers	2	2	2	2	2	2	24	4	52	11,680	1 "	11,680 "	
Sergents { Carabiniers, chasseurs et in- gardes-magasins. fanterie de ligne	1	"	1	1	1	"	12	2	15	5,475	1 75	9,581 25	
Grenadiers	"	1	"	"	"	1	"	"	1	565	1 80	657 "	
Compagnies de dépôt.													
Grenadiers.													
Sergents-majors	"	1	"	"	"	1	"	"	1	565	2 15	784 75	
Sergents	"	4	"	"	"	4	"	"	4	1,460	1 80	2,628 "	
Sergents-fourriers	"	1	"	"	"	1	"	"	1	565	1 80	657 "	
Caporaux	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	1 05	5,066 "	
Tambours	"	2	"	"	"	2	"	"	2	750	" 90	657 "	
Carabiniers, Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.													
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	1	"	1	1	1	"	12	2	5	1,825	2 12	5,869 "	
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	10	5,650	2 10	7,665 "	
Sergents de 1 ^{re} classe	4	"	4	4	4	"	48	8	20	7,500	1 77	12,921 "	
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	40	14,600	1 75	25,550 "	
Sergents-fourriers de 1 ^{re} classe	1	"	1	1	1	"	12	2	5	1,825	1 77	5,250 25	
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	10	5,650	1 75	6,587 50	
Caporaux de 1 ^{re} classe	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,000	1 02	14,892 "	
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	1 "	29,200 "	
Tambours de 1 ^{re} classe	2	"	2	2	2	"	24	4	10	5,650	" 87	5,175 50	
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	20	7,500	" 85	6,205 "	
2 Compagnies sédentaires de sous-officiers et fusiliers.													
Sergents-majors	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	2 10	1,555 "	
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	16	5,840	1 75	10,220 "	
Sergents-fourriers	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	1 75	1,277 50	
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	52	11,680	1 "	11,680 "	
Tambours ou clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	4	1,400	" 85	1,241 "	
Sous-officiers sédentaires	"	"	"	"	"	"	"	"	50	18,250	1 75	51,957 50	
Fusiliers sédentaires	"	"	"	"	"	"	"	"	120	45,800	" 78	54,164 "	
Division de discipline.													
Sergents-majors	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	2 15	1,569 50	
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	16	5,840	1 80	10,512 "	
Sergents-fourriers	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	1 80	1,514 "	
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	20	7,500	1 05	7,665 "	
Tambours ou clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	2	750	" 87	655 10	
École des enfants de troupe.													
Sergent-major	"	"	"	"	"	"	"	"	1	565	2 15	784 75	
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	12	4,580	1 80	7,884 "	
Sergent-fourrier	"	"	"	"	"	"	"	"	1	565	1 80	657 "	
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	4	1,460	1 05	1,555 "	
Caporal-tambour	"	"	"	"	"	"	"	"	1	565	1 20	458 "	
Tambours ou clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	5	1,095	" 90	985 50	
Enfants de troupe	"	"	"	"	"	"	"	"	250	91,250	" 65	57,487 50	
TOTAUX	1,919	1,459	1,459	1,459	1,919.	1,459	17,508	2,918	24,544	8,885,560		8,465,411 15	
Réduction de 20 centimes sur la solde journalière pour la viande, soit pour 8,885,560 journées fr.												1,777,112 "	
RESTE.												6,688,299 15	
Augmentation résultant de l'année bissextile												18,011 91	
TOTAL.												6,706,511 06	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . fr. 11,458,369 20		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	226 chevaux $\times$ 365 = 82,400 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c'. fr. 107,257 "		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 295 80		
		107,550 80		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 "		
		Logement et nourriture.		
			11,980,000 "	
12 1904el.	d.	Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année. 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		44,000		
		61,000 journées à fr. 1 25 c'. 80,000 "		
		Frais d'administration.		
		1 régiment des carabiniers, à fr. 14,000 "		
		Les 15 autres régiments, à 12,500 francs 187,500 "		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 "		
		1 école des enfants de troupe 800 "		
		1 division de discipline 1,000 "		
		204,100 "		
		A REPORTER. . . . fr. 11,980,000 "		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
11,980,000 »		15,515,175 »	»	1,535,175 »	
11,980,000 »		15,515,175 »	»	1,535,175 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	11,980,000	»
		EFFECTIF.		
		HOMMES. CHEVAUX		
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
		560 605 Officiers de tous grades fr. 1,447,053 38		
		5,114 4,502 Sous-officiers, brigadiers et soldats 1,765,918 70		
		5,483 5,167		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté. fr. 11,500		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 8,500		
13	a.	— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000		
		Première mise de petit équipement à allouer à 760 miliciens et à 300 volontaires à incorporer, à 50 francs 55,000		
		3,289,972 08		
		A DÉDUIRE :		
		Pour 90,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 81 centimes. fr. 75,600		
		Pour vacances et petites permissions 32,877 24		
		108,477 24		
		3,181,494 84		
		A REPORTER. fr. 3,181,494 84	11,980,000	»

OFFICIERS.

a) 3 dans les régiments impairs, 2 dans les régiments pairs.
b) 1 id. id. pas id. id.

A déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments . .	7.271 62
---	----------

Reste. . . . fr.	1,447,055 38
------------------	--------------

TROUPES.

Réduction de 20 centimes sur la solde journalière pour la viande, soit pour 1,866,610 journées.	575,522 »
---	-----------

a) 5 dans les régiments impairs, 2 dans les régiments pairs.

b) 675	idem	674	idem
--------	------	-----	------

Augmentation résultant de l'année bissextile	4.819 45
--	----------

TOTAL	1,763,918 70
-----------------	--------------

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
11,980,000	"	15,515,175 "	"	1,555,175 "	
11,980,000	"	15,515,175 "	"	1,555,175 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . fr. 3,181,494 84	11,980,000 "	"
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 4,502 chevaux de troupe, soit pour 1,643,250 journées, à 9 centimes. fr. 147,690 70		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 405 18		
		<u>148,295 88</u>		
		Casernement des chevaux.		
	c.	4,502 chevaux $\times$ 365 = 1,643,250 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes fr. 65,720 20		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 180 08		
		<u>65,900 28</u>		
		Moyens de transport.	3,475,000 "	"
15 (suite).	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. 6,000 "		
		Logement et nourriture.		
	e.	Miliciens à incorporer 5,040 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année 10,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 12,000		
		<u>22,000</u>		
		25,040 journées. à fr. 1 25 c. 31,500 "		
		Frais d'administration.		
	f.	Six régiments à 5 escadrons actifs, à . . . fr. 5,200 fr. 31,200 "		
		Un régiment à 6 escadrons actifs et une école de cavalerie à 2 escadrons actifs 8,800 "		
		<u>40,000 "</u>		
		A REPORTER. . . . fr. 15,455,000 "		"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	11,080,000	15,513,175	»	1,353,175	
	5,473,000	5,818,590	»	345,590	
	15,453,000	17,131,765	»	1,678,765	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . fr.		15,455,000	"
		<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>			
		Traitement, solde et accessoires.			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		Colonels, à	9,500 . . fr. 47,500 "		
		Lieutenants-colonels, à	7,100 . . " 33,500 "		
		Majors, à	6,500 . . " 31,500 "		
		Capitaines commandants, à	4,000 . . " 32,200 "		
		— en second de 2 ^e classe, à	5,500 . . " 38,500 "		
		Majors commandants du matériel, à	5,500 . . " 27,500 "		
		Garde d'artillerie principal, à	4,600 . . " 4,600 "		
		Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à	5,700 . . " 22,200 "		
		— de 2 ^e — , à	2,750 . . " 22,000 "		
		— de 3 ^e — , à	2,000 . . " 12,000 "		
		50 58	273,500 "		
		A DEDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments	1,567 50		
		RESTE fr.	272,152 50		
		<i>Sous-officiers et employés.</i>			
		Conducteurs de 1 ^{re} classe, à	1,250 . . fr. 21,600 "		
		— de 2 ^e — , à	1,060 . . " 21,200 "		
		— de 3 ^e — , à	950 . . " 11,400 "		
		Maîtres artificiers, à	1,250 . . " 5,600 "		
		Contrôleurs de 1 ^{re} classe, à	2,750 . . " 8,250 "		
		— de 2 ^e — , à	2,090 . . " 8,560 "		
		Réviseurs de 1 ^{re} classe, à	1,740 . . " 5,220 "		
		— de 2 ^e — , à	1,510 . . " 1,510 "		
		66 "	84,230 "		
		<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>			
		Officiers de tous grades	1,168,222 "		
		Sous-officiers, brigadiers et soldats	2,012,470 32		
		578 527			
		6,551 1,562			
		5,719 1,889			
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté	10,000 "		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	1,500 "		
		— de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	4,000 "		
		Première mise de petit équipement à allouer à 1,860 miliciens et 170 volontaires à incorporer, soit { 360 hommes à cheval, à 50 fr. . 18,000 " { 1,670 — à pied, à 36 " . 60,120 " }	78,120 "		
			3,960,674 82		
		A DEDUIRE :			
		Pour 61,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes	44,550 "		
		Pour vacances et petites permissions	54,605 18		
			99,225 18		
			3,861,449 64		
		A REPORTER. . . . fr.	3,861,449 64	15,455,000	"

ARTILLERIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier.

2° De 6 régiments formés : le 1^{er} de 4 batteries à cheval, de 2 compagnies du train, d'une compagnie de potonniers, d'une compagnie d'ouvriers d'artillerie, d'une compagnie d'ouvriers armuriers, d'une compagnie d'artificiers et d'une batterie de dépôt; les 2^e et 3^e régiments chacun de 8 batteries montées et d'une batterie de dépôt; les 4^e, 5^e et 6^e régiments chacun de 16 batteries de siège, de 1 batterie de réserve et de 1 batterie de dépôt.

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.		1 ^{er} régiment.		2 ^e et 3 ^e régiment.		4 ^e , 5 ^e et 6 ^e régiments.		Totaux.			Traitement	Montant.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		annuel.		
										rationes fortes.	rationes légères.			
États-majors des régiments.														
Colonels	»	»	1	5	1	5	1	2	6	9	6	9,500	»	57,000
Lieutenants colonels	»	»	1	2	1	2	1	2	6	6	6	7,100	»	42,600
Majors	»	»	2	4	4	8	5	10	25	20	50	6,500	»	157,500
Capitaines commandants-adjudants-majors.	»	»	1	2	1	2	1	1	6	6	5	5,100	»	50,600
Lieutenants adjudants-majors	»	»	1	2	1	2	1	1	6	6	5	5,650	»	21,900
Capitaines commandants-instructeurs	»	»	1	2	1	2	»	»	5	6	»	5,100	»	15,500
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e cl.	»	»	1	»	1	»	1	»	6	»	»	5,800	»	22,800
Lieutenants et sous-lieuten. officiers-payeurs	»	»	1	»	1	»	1	»	6	»	»	2,550	»	14,100
Capitaines administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e cl.	»	»	1	»	1	»	1	»	6	»	»	5,400	»	20,400
Médecins de rég ^t { avec rang de major.	»	»	1	1	1	1	1	»	5	5	»	6,500	»	18,900
— de bat ^{on} { de 1 ^{re} classe.	»	»	1	1	1	1	2	»	4	5	»	4,200	»	16,800
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	»	»	1	1	1	1	»	»	5	5	»	5,700	»	11,100
— de 2 ^e —	»	»	1	1	1	1	»	»	5	5	»	2,800	»	8,400
Batteries à cheval.														
Capitaines commandants	1	2	4	8	»	»	»	»	4	8	»	5,100	»	20,400
— en 2 ^d de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	1	4	4	»	»	»	»	4	»	4	4,200	»	16,800
Lieutenants	a) 5	6	6	12	»	»	»	»	6	12	»	5,250	»	19,500
Sous-lieutenants	»	»	6	12	»	»	»	»	6	12	»	2,800	»	16,800
Batteries montées.														
Capitaines commandants	1	2	»	»	8	16	»	»	16	52	»	5,100	»	81,600
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1	»	»	8	8	»	»	16	»	16	4,200	»	67,200
Lieutenants	a) 5	6	»	»	12	24	»	»	24	48	»	5,250	»	78,000
Sous-lieutenants	»	»	»	»	12	24	»	»	24	48	»	2,800	»	67,200
Batteries de siège.														
Capitaines commandants	1	»	»	»	»	»	16	»	48	»	»	4,600	»	220,800
Lieutenants	1	»	»	»	»	»	16	»	48	»	»	2,750	»	152,000
Sous-lieutenants	1	»	»	»	»	»	16	»	48	»	»	2,550	»	112,800
Batteries de réserve.														
Capitaines commandants	1	»	»	»	»	»	1	»	5	»	»	4,600	»	15,800
Lieutenants	1	»	»	»	»	»	1	»	5	»	»	2,750	»	8,250
Sous-lieutenants	1	»	»	»	»	»	1	»	5	»	»	2,550	»	7,050
Batteries de dépôt des 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e régiments.														
Capitaines commandants	1	2	1	2	1	2	»	»	5	6	»	5,100	»	15,500
Lieutenants	1	2	1	2	1	2	»	»	5	6	»	5,250	»	9,750
Sous-lieutenants	1	2	1	2	1	2	»	»	5	6	»	2,800	»	8,400
Batteries de dépôt des 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e régiments.														
Capitaines commandants	1	»	»	»	»	»	1	»	5	»	»	4,600	»	15,800
Lieutenants	1	»	»	»	»	»	1	»	5	»	»	2,750	»	8,250
Sous-lieutenants	1	»	»	»	»	»	1	»	5	»	»	2,550	»	7,050
2 compagnies du train d'artillerie.														
Pour deux compagnies. {	Capitaines commandants.	1	2	1	2	»	»	»	1	2	»	5,100	»	5,100
	— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e cl.	1	2	1	2	»	»	»	1	2	»	4,200	»	4,200
	Lieutenants	5	5	5	5	»	»	»	5	5	»	5,250	»	9,750
	Sous-lieutenants	5	5	5	5	»	»	»	5	5	»	2,800	»	8,400
Compagnie de pontonniers.														
Capitaine commandant.	1	1	1	1	»	»	»	»	1	»	1	4,600	»	4,600
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1	1	1	»	»	»	»	1	»	1	5,500	»	5,500
Lieutenants	2	2	2	2	»	»	»	»	2	»	2	2,750	»	5,500
Sous-lieutenants	2	2	2	2	»	»	»	»	2	»	2	2,550	»	4,700
1 ^{re} Compagnie d'ouvriers d'artillerie, 2 ^e compagnie d'ouvriers armuriers, 3 ^e artificiers.														
Pour chaque compagnie. {	Capitaine commandant	1	»	5	»	»	»	»	5	»	»	4,600	»	15,800
	Lieutenant.	1	»	5	»	»	»	»	5	»	»	2,750	»	8,250
	Sous-lieutenants	2	»	6	»	»	»	»	6	»	»	2,550	»	14,100
	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
527														
													1,475,600	»
													7,578	»
													1,468,222	»
RESTE.														

a) 1 lieutenant pour les batteries impaires et 2 pour les batteries paires.
2 sous-lieutenants — 1 — —

[Pages 42-45.]

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.

7,578

RESTE.

1,468,222

a) 1 lieutenant pour les batteries impaires et 2 pour les batteries paires.
2 sous-lieutenants

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.			1 ^{er} régiment.			2 ^e et 3 ^e régiments.			4 ^e , 5 ^e et 6 ^e ré- giments	Totaux.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.	Observations.					
	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.		Chevaux		Hommes.									
	de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.			de selle.	de trait.										
Petits états-majors des régiments.																						
Adjutants sous-officiers	"	"	"	2	2	"	2	2	"	2	12	6	"	4,580	2 95	12,921	"					
Maréchaux des logis chefs artificiers { 1 ^{er} régiment	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1	1	"	"	565	2 55	950	75					
Maréchaux des logis chefs artificiers { 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e régim.	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	5	"	"	1,825	2 44	4,455	"					
Trompettes-majors	"	"	"	1	1	"	1	1	"	1	6	3	"	2,190	2 25	4,927	50					
— brigadiers	"	"	"	1	1	"	1	1	"	1	6	3	"	2,190	1 90	4,161	"					
Maréchaux des logis chefs secrétaires	"	"	"	1	"	"	1	"	"	1	6	"	"	2,190	2 25	4,927	50					
Maréchaux de logis garde-magasins	"	"	"	1	"	"	1	"	"	1	6	"	"	2,190	1 90	4,161	"					
— — — — —	"	"	"	1	"	"	1	"	"	1	6	"	"	2,190	1 90	4,161	"					
Maitre-tailleur, bottier et sellier	"	"	"	5	"	"	5	"	"	2	15	"	"	5,475	" 95	5,201	25					
Ouvriers selliers avec rang de soldat. { 1 ^{er} régiment	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	2	"	"	750	1 10	805	"					
Ouvriers selliers avec rang de soldat. { 2 ^e et 3 ^e régiments	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	4	"	"	1,460	1 04	1,518	40					
4 batteries à cheval.																						
Adjutants de batterie	1	1	"	4	4	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	2 65	5,869	"					
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	4	4	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	2 55	5,725	"					
Maréchaux des logis	6	6	"	24	24	"	"	"	"	"	24	24	"	8,760	2 10	18,596	"					
— — — — — fourriers	1	1	"	4	4	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	2 10	5,066	"					
Brigadiers	6	6	"	24	24	"	"	"	"	"	24	24	"	8,760	1 22	10,687	20					
— — — — — artificiers	5	5	"	12	12	"	"	"	"	"	12	12	"	4,580	1 10	4,818	"					
Trompettes	2	2	"	8	8	"	"	"	"	"	8	8	"	2,920	1 70	4,964	"					
Selliers, charrons, forgerons et charpentiers	4	"	"	16	"	"	"	"	"	"	16	"	"	5,840	1 10	6,424	"					
Maréchaux ferrants	2	"	"	8	"	"	"	"	"	"	8	"	"	2,920	1 "	2,920	"					
Canonnières de 1 ^{re} classe	12	"	"	48	"	"	"	"	"	"	48	"	"	17,520	1 05	18,596	"					
— — — — — de 2 ^e classe	68	42	40	272	168	160	"	"	"	"	272	168	160	99,280	1 "	99,280	"					
16 batteries montées.																						
Adjutants de batterie	1	"	"	"	"	"	8	"	"	"	16	"	"	5,840	2 65	15,476	"					
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	8	"	"	"	16	"	"	5,840	2 55	14,892	"					
Maréchaux des logis	7	"	"	"	"	"	56	"	"	"	112	"	"	40,880	2 10	85,848	"					
— — — — — fourriers	1	"	"	"	"	"	8	"	"	"	16	"	"	5,840	2 10	12,264	"					
Brigadiers à cheval	2	15	"	"	"	"	16	104	"	"	32	208	"	11,680	1 22	14,249	60					
— — — — — à pied	4	"	"	"	"	"	32	"	"	"	64	"	"	23,560	1 15	26,864	"					
— — — — — artificiers	2	"	"	"	"	"	16	"	"	"	32	"	"	11,680	1 04	12,147	20					
Trompettes	2	"	"	"	"	"	16	"	"	"	32	"	"	11,680	1 70	19,856	"					
Selliers, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	24	"	"	"	48	"	"	17,520	1 04	18,220	80					
Maréchaux ferrants	1	"	"	"	"	"	8	"	"	"	16	"	"	5,840	" 95	5,548	"					
Canonnières de 1 ^{re} classe	8	"	"	"	"	"	64	"	"	"	128	"	"	40,720	" 95	44,584	"					
— — — — — de 2 ^e classe	52	"	"	"	"	"	256	"	"	"	512	"	"	180,880	" 85	155,110	40					
Conducteurs	54	"	52	"	"	"	272	416	"	"	544	852	"	198,560	1 "	198,560	"					
48 batteries de siège.																						
Adjutants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	16	48	"	"	17,520	2 55	41,172	"					
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	16	48	"	"	17,520	2 25	39,420	"					
Maréchaux des logis	5	"	"	"	"	"	"	"	"	80	240	"	"	87,600	1 90	166,440	"					
— — — — — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	16	48	"	"	17,520	1 90	53,288	"					
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	96	288	"	"	103,120	1 15	120,888	"					
— — — — — artificiers	2	"	"	"	"	"	"	"	"	32	96	"	"	55,040	1 04	56,441	60					
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	32	96	"	"	55,040	1 56	54,662	40					
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	"	"	"	48	144	"	"	52,560	1 04	54,662	40					
Canonnières de 1 ^{re} classe	8	"	"	"	"	"	"	"	"	128	584	"	"	140,160	" 95	155,152	"					
— — — — — de 2 ^e classe	44	"	"	"	"	"	"	"	"	704	2,112	"	"	770,880	" 85	659,850	40					
3 batteries de réserve (cadres).																						
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	5	"	"	1,095	2 25	2,465	75					
Maréchaux des logis	6	"	"	"	"	"	"	"	"	6	18	"	"	6,570	1 90	12,485	"					
— — — — — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	5	"	"	1,095	1 90	2,080	50					
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	6	18	"	"	6,570	1 15	7,555	50					
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	"	"	"	5	9	"	"	5,285	1 04	5,416	40					
Élèves-trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	2	6	"	"	2,190	" 85	1,817	70					
Batterie de dépôt (1^{er} régiment).																						
Maréchal des logis chef	1	1	"	1	1	"	"	"	"	"	1	1	"	565	2 55	950	75					
Maréchaux des logis	4	4	"	4	4	"	"	"	"	"	4	4	"	1,460	2 10	5,066	"					
— — — — — fourriers	1	1	"	1	1	"	"	"	"	"	1	1	"	565	2 10	766	50					
Brigadiers	2	2	"	2	2	"	"	"	"	"	2	2	"	750	1 22	890	60					
— — — — — artificiers	2	2	"	2	2	"	"	"	"	"	2	2	"	750	1 10	805	"					
Trompettes	2	2	"	2	2	"	"	"	"	"	2	2	"	750	1 70	1,241	"					
Maréchaux ferrants	2	"	"	2	"	"	"	"	"	"	2	"	"	750	1 "	750	"					
2 batteries de dépôt (2^e et 3^e régiments).																						
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	"	"	"	1	1	"	"	2	2	"	750	2 55	1,861	50					
Maréchaux des logis	4	4	"	"	"	"	4	4	"	"	8	8	"	2,920	2 10	6,152	"					
— — — — — fourrier	1	1	"	"	"	"	1	1	"	"	2	2	"	750	2 10	1,555	"					
Brigadiers à cheval	1	1	"	"	"	"	1	1	"	"	2	2	"	750	1 22	890	60					
— — — — — à pied	2	"	"	"	"	"	2	"	"	"	4	"	"	1,460	1 15	1,679	"					
— — — — — artificiers	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	2	"	"	750	1 04	759	20					
Trompettes	2	2	"	"	"	"	2	2	"	"	4	4	"	1,460	1 70	2,482	"					
Maréchaux ferrants	1	"	"	"	"	"	1	"	"	"	2	"	"	750	95	695	50					
3 batteries de dépôt (4^e, 5^e et 6^e régiments).																						
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	5	"	"	1,095	2 25	2,465	75					
Maréchaux des logis	4	"	"	"	"	"	"	"	"	4	12	"	"	4,580	1 90	8,522	"					
— — — — — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	5	"	"	1,095	1 90	2,080	50					
Brigadiers	4	"	"	"	"	"	"	"	"	4	12	"	"	4,580	1 15	5,057	"					
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	2	6	"	"	2,190	1 56	5,416	40					
TOTAUX A REPORTER																						
	451	264	160	810	117	416	1,209	5,698	498	992	2,079,770					2,245,680	55					

TROUPES (SUITE).

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.			1 ^{er} régiment.			2 ^e et 5 ^e régiments.			4 ^e , 5 ^e et 6 ^e .	Totaux.				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		Hommes.	Chevaux		ré- giments. (Chacun.) Hommes.	Hommes.	Chevaux		Batteries de siège et pontonn.					
		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.		de selle.	de trait.			de selle.	de trait.						
REPORT.	"	"	"	451	264	160	810	117	416	1,209	5,698	498	992	"	2,079,770		2,245,680 55		
2 compagnies du train.																			
Maréchaux des logis chefs	2										2				750	2 55	1,846 90		
Maréchaux des logis	16										16				5,840	2 08	12,147 20		
— — fourriers	2	12	"	"	"	"	"	"	"	"	2	12	"	"	750	2 08	1,518 40		
Brigadiers	16										16				5,840	1 22	7,124 80		
Trompettes	4										4				1,460	1 68	2,452 80		
Conducteurs.	90	"	60	"	"	"	"	"	"	"	90	"	60	"	52,850	1 "	52,850 "		
	150	12	60																
Compagnie de pontonniers.																			
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 45	894 25		
— — constructeur	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 45	894 25		
Maréchaux des logis	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	2 08	7,592 "		
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 08	759 20		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	1 52	4,818 "		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 56	1,158 80		
Maîtres-ouvriers	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	"	7,500	1 22	8,906 "		
Pontonniers de 1 ^{re} classe.	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	"	7,500	1 05	7,665 "		
— de 2 ^e —	72	"	"	"	"	"	"	"	"	"	72	"	"	"	26,280	" 95	24,966 "		
	157	"	"																
Compagnie d'ouvriers d'artillerie.																			
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 75	1,005 75		
Maréchaux des logis	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	"	4,580	2 50	10,074 "		
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 50	859 50		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	1 25	4,562 50		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 56	1,158 80		
Canonniers de 1 ^{re} classe	56	"	"	"	"	"	"	"	"	"	56	"	"	"	15,140	1 15	15,111 "		
— de 2 ^e —	48	"	"	"	"	"	"	"	"	"	48	"	"	"	17,520	" 95	16,644 "		
— de 3 ^e —	24	"	"	"	"	"	"	"	"	"	24	"	"	"	8,760	" 85	7,370 80		
	154	"	"																
Compagnie d'ouvriers armuriers.																			
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 25	821 25		
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	"	2,920	1 90	5,548 "		
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	1 90	695 50		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	1 15	4,197 50		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 56	1,158 80		
Canonniers-armuriers de 1 ^{re} classe	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	"	4,580	" 95	4,161 "		
— — de 2 ^e classe	96	"	"	"	"	"	"	"	"	"	96	"	"	"	55,040	" 85	29,085 20		
	150	"	"																
Compagnie d'artilleurs.																			
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 25	821 25		
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	"	2,920	1 90	5,548 "		
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	1 90	695 50		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	1 15	4,197 50		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 56	1,158 80		
Artificiers de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	"	7,500	" 95	6,955 "		
— de 2 ^e —	60	"	"	"	"	"	"	"	"	"	60	"	"	"	21,900	" 85	18,177 "		
	102	"	"																
	655	12	60	451	264	160	810	117	416	1,209	6,551	510	1,052	"	2,510,815		2,499,052 80		
Chevaux d'officiers.												1,562	"						
												255	74						
												1,815	74						
												1,889							
Réduction de 20 centimes sur la solde journalière pour la viande, soit pour 2,510 815 journées																	462,165 "		
RESTE																	2,056,889 80		
Augmentation résultant de l'année bissextile																	5,580 72		
TOTAL fr.																	2,042,470 52		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 3,861,440 64	15,455,000 "	"
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 33 chevaux $\times$ 365 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c. . . . fr. 18,031 "		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 49 40		
		18,080 40		
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 1,562 chevaux de troupe, soit pour 570,130 journées, à 9 centimes fr. 51,511 70		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 140 58		
		51,452 28		
		Casernement des chevaux.		
	d.	1,562 chevaux $\times$ 365 = 570,130 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes fr. 22,805 20		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 62 48		
		22,867 68		
		Moyens de transport.		
14 (suite).	e.	Moyens de transport aux troupes en marche 15,000 "	4,054,000 "	"
		Logement et nourriture.		
	f.	Miliciens à incorporer 5,700 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année 5,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 5,000		
		— — à Brasschaet (id.). 20,100		
		26,100		
		20,800 journées, à fr. 1 25 c. 57,250 "		
		Frais de bureau et d'administration.		
	g.	Inspecteur général. fr. 2,500 "		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 "		
		Inspecteur des armes de guerre. 500 "		
		Directeur de la fonderie de canons 500 "		
		Six régiments, à 7,000 francs 42,000 "		
		47,900 "		
		A REPORTER. fr. 10,507,000 "		"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	15,455,000	17,151,765	"	1,678,765	"
	4,054,000	5,217,606 25	836,595 75	"	
	19,507,000	20,369,371 25	836,595 75	1,678,765	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
			REPORT.	19,507,000	"
		<i>Traitement et solde du génie.</i>			
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		3 6 Colonels, à 9,500 . . fr. 28,500 "			
		6 6 Lieutenants-colonels, à 7,100 . . . 42,600 "			
		6 6 Majors, à 6,500 . . . 37,800 "			
		17 } Capitaines en 1 ^{re} , à 4,600 . . . 78,200 "			
		11 } — en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à . 5,700 . . . 40,700 "			
		11 } Lieutenants, à 2,750 . . . 30,250 "			
		54 26	258,050 "		
		A déduire $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments. 1,200 25			
			256,750 75		
		<i>Gardes.</i>			
		3 " Gardes principaux, à 2,000. fr. 15,000 "			
		10 " — de 1 ^{re} classe, à 2,200. 22,000 "			
		15 " — de 2 ^e — , à 1,800. 27,000 "			
		13 " — de 3 ^e — , à 1,400. 21,000 "			
		5 " Écluseurs, à. 900. 4,500 "			
		50 "	87,500 "		
15	a.	<i>Régiment.</i>			
		68 10 Officiers de tous grades 247,456 50			
		967 " Sous-officiers et soldats. 200,270 88			
		1035 10			
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté 1,000 "			
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 800 "			
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 2,000 "			
		Première mise de petit équipement à allouer à 240 miliciens et à 48 volontaires à incorporer, à 56 francs. 10,568 "			
			905,155 13		
		A DÉDUIRE :			
		Pour 14,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 60 centimes. 9,240 "			
		Pour vacances et petites permissions 8,818 93			
			18,058 93		
		RESTE.	887,096 20		
		A REPORTER. fr. 887,096 20	10,507,000	"	"

(46A)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1^{re} d'un état-major particulier ; 2^e d'un régiment de dix compagnies et d'un dépôt ; 3^e de trois compagnies spéciales.

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION DE L'ÉTAT-MAJOR ET DES COMPAGNIES.								TRAITEMENT annuel.	MONTANT.		
	ÉTAT-MAJOR du régiment.		10 compagn. actives.	1 compagn. spéciale.	1 compagn. de ponton- niers.	1 compagn. d' ouvriers.	1 compagn. de dépôt.	TOTAL.				
	Hommes.	Chevaux.									Hommes.	Chevaux.
<i>État-major du corps.</i>												
Colonel	1	2	»	»	»	»	»	1	2	9,500	9,500	
Lieutenant-colonel.	1	1	»	»	»	»	»	1	1	7,100	7,100	
Majors	3	6	»	»	»	»	»	3	6	6,300	18,900	
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major	1	1	»	»	»	»	»	1	1	4,600	4,600	
Lieutenants adjudants-majors.	3	»	»	»	»	»	»	3	»	3,150	9,450	
Capitaine quartier-maitre	1	»	»	»	»	»	»	1	»	3,800	3,800	
Sous-lieutenant officier payeur.	1	»	»	»	»	»	»	1	»	2,200	2,200	
Capitaine administrateur d'habillement	1	»	»	»	»	»	»	1	»	3,400	3,400	
Médecin de régiment, major	1	»	»	»	»	»	»	1	»	6,300	6,300	
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	»	»	»	1	»	4,200	4,200	
<i>Compagnies.</i>												
Capitains en 1 ^{er}	»	»	40	1	1	1	1	14	»	4,600	64,400	
— en second de 1 ^{er} et 2 ^e cl.	»	»	10	»	1	»	»	11	»	3,700	40,700	
Lieutenants.	»	»	10	1	2	1	1	15	»	2,750	41,250	
Sous-lieutenants	»	»	10	1	1	1	1	14	»	2,350	32,900	
	14	10	40	3	5	3	3	68	10		248,700	
A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.											1,245 50	
RESTE. fr.											247,455 50	

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION DE L'ÉTAT-MAJOR et des compagnies.						NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT.										
	ÉTAT-MAJOR du corps.	10 compagn. actives.	1 compagn. spéciale.	1 compagn. de ponton- niers.	1 compagn. d' ouvriers.	1 compagn. de dépôt.				TOTAL.									
État-major du corps.																			
Adjudants sous-officiers	2	»	»	»	»	»	2	750	2 05	2,155 50									
Tambour-major	1	»	»	»	»	»	1	365	2 50	859 50									
Caporal-tambour	1	»	»	»	»	»	1	365	1 35	492 75									
Sergent-major secrétaire	1	»	»	»	»	»	1	365	2 25	821 25									
Sergent armurier	1	»	»	»	»	»	1	365	2 05	748 25									
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	»	2	730	1 15	859 50									
Sergent garde-magasin	1	»	»	»	»	»	1	365	2 05	748 25									
Compagnies.																			
Sergents-majors.	»	10	1	1	1	1	14	5,110	2 25	11,497 50									
Sergents	»	60	»	6	6	6	78	28,470	2 03	58,363 50									
— fourriers	»	10	1	1	1	1	14	5,110	2 03	10,475 50									
Caporaux	»	80	»	8	8	8	104	37,960	1 15	43,654 50									
Tambours	»	20	2	2	2	»	26	9,490	» 92	8,730 80									
Élèves-tambours	»	»	»	»	»	2	2	730	» 85	605 90									
Soldats de 1 ^{re} classe	»	210	»	20	20	»	250	91,250	» 95	86,681 50									
— de 2 ^e classe	»	390	»	40	40	»	470	171,530	» 85	142,586 50									
										9	780	4	78	78	18	967	352,935		569,044 20
Réduction de 20 centimes sur la solde journalière pour la viande, soit pour 352,935 journées														70,391	»				
														RESTE.	298,653 20				
														Augmentation résultant de l'année bissextile.		817 68			
														TOTAL. fr.	299,270 88				

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
19,507,000	»	20,540,571 25	850,505 75	1,678,765	»
19,507,000	»	20,540,571 25	850,505 75	1,678,765	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 887,006 20	19,507,000 *	*
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 56 chevaux $\times$ 305 = 13,140 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c. 17,082 *		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 46 80		
		17,128 80		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 2,000 *		
		Logement et nourriture.	920,000 *	*
15 (suite).		Miliciens à incorporer 500 journées.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,000		
		2,600 —		
		5.100 journées, à fr. 1 25 c. 5,875 *		
		Frais de bureau et d'administration.		
		Inspecteur général. 2,500 *		
	e.	2 directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 *		
		Le régiment 5,000 *		
		9,000 *		
		A REPORTER. fr. 20,427,000 *		*

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
19,507,000	»	20,549,571 25	830,595 75	1,678,765	»
920,000	»	873,410	40,590	»	»
20,427,000	»	21,222,781 25	882,985 75	1,678,765	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																				
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																					
20,427,000	21,222,781 25	882,985 75	1,078,705	Ce bataillon se compose : 1° D'une administration centrale ; 2° De quatre compagnies qui se subdivisent chacune en trois sections, savoir : 1° Service des hôpitaux; 2° service des boulangeries; 3° service des fourrages.																																																																																																																																																																																																																																																				
				<table><thead><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th colspan="5">NOMBRE D'OFFICIERS.</th><th rowspan="2">Traitement annuel.</th><th rowspan="2">MONTANT.</th></tr><tr><th>États-major.</th><th>Hôpitaux.</th><th>Boulangeries.</th><th>Fourrages.</th><th>TOTAL.</th></tr></thead><tbody><tr><td colspan="8"><i>Officiers.</i></td></tr><tr><td>Officier supérieur d'administration . . .</td><td>1</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>4</td><td>4,500</td><td>4,500</td></tr><tr><td>Officiers subalternes d'admin. de 1^{re} classe.</td><td>»</td><td>5</td><td>»</td><td>»</td><td>7</td><td>5,000</td><td>21,000</td></tr><tr><td>Id. id. de 2^e id. . .</td><td>»</td><td>6</td><td>5</td><td>4</td><td>15</td><td>2,500</td><td>37,500</td></tr><tr><td>Id. id. de 3^e id. . .</td><td>»</td><td>6</td><td>6</td><td>5</td><td>17</td><td>2,100</td><td>35,700</td></tr><tr><td>Id. id. de 4^e id. . .</td><td>1</td><td>6</td><td>5</td><td>5</td><td>17</td><td>1,000</td><td>27,200</td></tr><tr><td>Totaux. . .</td><td>2</td><td>23</td><td>16</td><td>16</td><td>57</td><td></td><td>125,900</td></tr><tr><td colspan="7">A déduire 12 p. 100 pour médicaments.</td><td>629 50</td></tr><tr><td colspan="7">Reste. . . fr.</td><td>125,270 50</td></tr><tr><td colspan="8"><i>Commis aux écritures.</i></td></tr><tr><td>Commis aux écritures de 1^{re} classe . . .</td><td>»</td><td>6</td><td>»</td><td>3</td><td>9</td><td>1,200</td><td>10,800</td></tr><tr><td>Idem de 2^e id. . .</td><td>»</td><td>6</td><td>»</td><td>3</td><td>9</td><td>1,100</td><td>9,900</td></tr><tr><td>Totaux. . .</td><td>»</td><td>12</td><td>»</td><td>6</td><td>18</td><td></td><td>20,700</td></tr></tbody></table>	GRADES.	NOMBRE D'OFFICIERS.					Traitement annuel.	MONTANT.	États-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	TOTAL.	<i>Officiers.</i>								Officier supérieur d'administration . . .	1	»	»	»	4	4,500	4,500	Officiers subalternes d'admin. de 1 ^{re} classe.	»	5	»	»	7	5,000	21,000	Id. id. de 2 ^e id. . .	»	6	5	4	15	2,500	37,500	Id. id. de 3 ^e id. . .	»	6	6	5	17	2,100	35,700	Id. id. de 4 ^e id. . .	1	6	5	5	17	1,000	27,200	Totaux. . .	2	23	16	16	57		125,900	A déduire 12 p. 100 pour médicaments.							629 50	Reste. . . fr.							125,270 50	<i>Commis aux écritures.</i>								Commis aux écritures de 1 ^{re} classe . . .	»	6	»	3	9	1,200	10,800	Idem de 2 ^e id. . .	»	6	»	3	9	1,100	9,900	Totaux. . .	»	12	»	6	18		20,700																																																																																																																															
GRADES.	NOMBRE D'OFFICIERS.					Traitement annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																	
	États-major.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																																			
<i>Officiers.</i>																																																																																																																																																																																																																																																								
Officier supérieur d'administration . . .	1	»	»	»	4	4,500	4,500																																																																																																																																																																																																																																																	
Officiers subalternes d'admin. de 1 ^{re} classe.	»	5	»	»	7	5,000	21,000																																																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 2 ^e id. . .	»	6	5	4	15	2,500	37,500																																																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 3 ^e id. . .	»	6	6	5	17	2,100	35,700																																																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 4 ^e id. . .	1	6	5	5	17	1,000	27,200																																																																																																																																																																																																																																																	
Totaux. . .	2	23	16	16	57		125,900																																																																																																																																																																																																																																																	
A déduire 12 p. 100 pour médicaments.							629 50																																																																																																																																																																																																																																																	
Reste. . . fr.							125,270 50																																																																																																																																																																																																																																																	
<i>Commis aux écritures.</i>																																																																																																																																																																																																																																																								
Commis aux écritures de 1 ^{re} classe . . .	»	6	»	3	9	1,200	10,800																																																																																																																																																																																																																																																	
Idem de 2 ^e id. . .	»	6	»	3	9	1,100	9,900																																																																																																																																																																																																																																																	
Totaux. . .	»	12	»	6	18		20,700																																																																																																																																																																																																																																																	
428,500	285,500	143,500		<table><thead><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th colspan="4">EFFECTIF sous les armes.</th><th rowspan="2">Nombre des journées.</th><th rowspan="2">Solde journalière.</th><th rowspan="2">MONTANT.</th></tr><tr><th>Hôpitaux.</th><th>Boulangeries.</th><th>Fourrages.</th><th>TOTAL.</th></tr></thead><tbody><tr><td colspan="8"><i>Sous-officiers et soldats.</i></td></tr><tr><td colspan="8"><i>Service des hôpitaux.</i></td></tr><tr><td>Magasiniers et dépen- siers de 1^{re} classe . . .</td><td>10</td><td>»</td><td>»</td><td>10</td><td>5,650</td><td>1 60</td><td>5,840</td></tr><tr><td>Id. id. de 2^e id. . .</td><td>10</td><td>»</td><td>»</td><td>10</td><td>5,650</td><td>1 40</td><td>5,110</td></tr><tr><td>Infirmiers-majors de 1^{re} id. . .</td><td>12</td><td>»</td><td>»</td><td>12</td><td>4,380</td><td>1 60</td><td>7,008</td></tr><tr><td>Id. id. de 2^e id. . .</td><td>12</td><td>»</td><td>»</td><td>12</td><td>4,380</td><td>1 40</td><td>6,192</td></tr><tr><td>Portiers de 1^{re} id. . .</td><td>6</td><td>»</td><td>»</td><td>6</td><td>2,190</td><td>1 45</td><td>3,175 50</td></tr><tr><td>Id. id. de 2^e id. . .</td><td>6</td><td>»</td><td>»</td><td>6</td><td>2,190</td><td>1 25</td><td>2,737 50</td></tr><tr><td>Cuisiniers de 1^{re} id. . .</td><td>8</td><td>»</td><td>»</td><td>8</td><td>2,920</td><td>1 45</td><td>4,254</td></tr><tr><td>Id. id. de 2^e id. . .</td><td>8</td><td>»</td><td>»</td><td>8</td><td>2,920</td><td>1 25</td><td>3,650</td></tr><tr><td>Tisanniers de 1^{re} id. . .</td><td>6</td><td>»</td><td>»</td><td>6</td><td>2,190</td><td>1 45</td><td>3,175 50</td></tr><tr><td>Id. id. de 2^e id. . .</td><td>6</td><td>»</td><td>»</td><td>6</td><td>2,190</td><td>1 25</td><td>2,737 50</td></tr><tr><td>Infirmiers de 1^{re} id. . .</td><td>80</td><td>»</td><td>»</td><td>80</td><td>29,200</td><td>1 10</td><td>32,120</td></tr><tr><td>Id. id. de 2^e id. . .</td><td>80</td><td>»</td><td>»</td><td>80</td><td>29,200</td><td>1</td><td>29,200</td></tr><tr><td colspan="8"><i>Service des boulangeries.</i></td></tr><tr><td>Sergents surveillants . . .</td><td>»</td><td>20</td><td>»</td><td>20</td><td>7,300</td><td>2 10</td><td>15,350</td></tr><tr><td>Brigadiers . . .</td><td>»</td><td>21</td><td>»</td><td>21</td><td>8,760</td><td>1 80</td><td>18,768</td></tr><tr><td>Ouvriers de 1^{re} classe . . .</td><td>»</td><td>50</td><td>»</td><td>50</td><td>10,950</td><td>1 40</td><td>18,350</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id. . .</td><td>»</td><td>62</td><td>»</td><td>62</td><td>22,650</td><td>1 50</td><td>29,419</td></tr><tr><td colspan="8"><i>Service des fourrages.</i></td></tr><tr><td>Sergents surveillants . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>12</td><td>12</td><td>4,380</td><td>2 10</td><td>9,198</td></tr><tr><td>Brigadiers . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>16</td><td>16</td><td>5,840</td><td>1 80</td><td>10,512</td></tr><tr><td>Ouvriers de 1^{re} classe . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>40</td><td>50</td><td>14,600</td><td>1 40</td><td>20,440</td></tr><tr><td>Id. de 2^e id. . .</td><td>»</td><td>»</td><td>105</td><td>105</td><td>57,060</td><td>1 50</td><td>49,548</td></tr><tr><td>Totaux. . .</td><td>244</td><td>136</td><td>172</td><td>552</td><td>112,420</td><td></td><td>270,465</td></tr><tr><td colspan="7">Réduction de 20 centimes sur la solde journalière pour la viande, soit pour 112,420 journées . . .</td><td>22,484</td></tr><tr><td colspan="7">Reste. . . fr.</td><td>247,981</td></tr><tr><td colspan="7">Augmentation résultant de l'année bissextile. . .</td><td>679 40</td></tr><tr><td colspan="7">Total. . . fr.</td><td>248,660 40</td></tr></tbody></table>	GRADES.	EFFECTIF sous les armes.				Nombre des journées.	Solde journalière.	MONTANT.	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	TOTAL.	<i>Sous-officiers et soldats.</i>								<i>Service des hôpitaux.</i>								Magasiniers et dépen- siers de 1 ^{re} classe . . .	10	»	»	10	5,650	1 60	5,840	Id. id. de 2 ^e id. . .	10	»	»	10	5,650	1 40	5,110	Infirmiers-majors de 1 ^{re} id. . .	12	»	»	12	4,380	1 60	7,008	Id. id. de 2 ^e id. . .	12	»	»	12	4,380	1 40	6,192	Portiers de 1 ^{re} id. . .	6	»	»	6	2,190	1 45	3,175 50	Id. id. de 2 ^e id. . .	6	»	»	6	2,190	1 25	2,737 50	Cuisiniers de 1 ^{re} id. . .	8	»	»	8	2,920	1 45	4,254	Id. id. de 2 ^e id. . .	8	»	»	8	2,920	1 25	3,650	Tisanniers de 1 ^{re} id. . .	6	»	»	6	2,190	1 45	3,175 50	Id. id. de 2 ^e id. . .	6	»	»	6	2,190	1 25	2,737 50	Infirmiers de 1 ^{re} id. . .	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120	Id. id. de 2 ^e id. . .	80	»	»	80	29,200	1	29,200	<i>Service des boulangeries.</i>								Sergents surveillants . . .	»	20	»	20	7,300	2 10	15,350	Brigadiers . . .	»	21	»	21	8,760	1 80	18,768	Ouvriers de 1 ^{re} classe . . .	»	50	»	50	10,950	1 40	18,350	Id. de 2 ^e id. . .	»	62	»	62	22,650	1 50	29,419	<i>Service des fourrages.</i>								Sergents surveillants . . .	»	»	12	12	4,380	2 10	9,198	Brigadiers . . .	»	»	16	16	5,840	1 80	10,512	Ouvriers de 1 ^{re} classe . . .	»	»	40	50	14,600	1 40	20,440	Id. de 2 ^e id. . .	»	»	105	105	57,060	1 50	49,548	Totaux. . .	244	136	172	552	112,420		270,465	Réduction de 20 centimes sur la solde journalière pour la viande, soit pour 112,420 journées . . .							22,484	Reste. . . fr.							247,981	Augmentation résultant de l'année bissextile. . .							679 40	Total. . . fr.							248,660 40
GRADES.	EFFECTIF sous les armes.					Nombre des journées.	Solde journalière.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																																
	Hôpitaux.	Boulangeries.	Fourrages.	TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																																				
<i>Sous-officiers et soldats.</i>																																																																																																																																																																																																																																																								
<i>Service des hôpitaux.</i>																																																																																																																																																																																																																																																								
Magasiniers et dépen- siers de 1 ^{re} classe . . .	10	»	»	10	5,650	1 60	5,840																																																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 2 ^e id. . .	10	»	»	10	5,650	1 40	5,110																																																																																																																																																																																																																																																	
Infirmiers-majors de 1 ^{re} id. . .	12	»	»	12	4,380	1 60	7,008																																																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 2 ^e id. . .	12	»	»	12	4,380	1 40	6,192																																																																																																																																																																																																																																																	
Portiers de 1 ^{re} id. . .	6	»	»	6	2,190	1 45	3,175 50																																																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 2 ^e id. . .	6	»	»	6	2,190	1 25	2,737 50																																																																																																																																																																																																																																																	
Cuisiniers de 1 ^{re} id. . .	8	»	»	8	2,920	1 45	4,254																																																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 2 ^e id. . .	8	»	»	8	2,920	1 25	3,650																																																																																																																																																																																																																																																	
Tisanniers de 1 ^{re} id. . .	6	»	»	6	2,190	1 45	3,175 50																																																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 2 ^e id. . .	6	»	»	6	2,190	1 25	2,737 50																																																																																																																																																																																																																																																	
Infirmiers de 1 ^{re} id. . .	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120																																																																																																																																																																																																																																																	
Id. id. de 2 ^e id. . .	80	»	»	80	29,200	1	29,200																																																																																																																																																																																																																																																	
<i>Service des boulangeries.</i>																																																																																																																																																																																																																																																								
Sergents surveillants . . .	»	20	»	20	7,300	2 10	15,350																																																																																																																																																																																																																																																	
Brigadiers . . .	»	21	»	21	8,760	1 80	18,768																																																																																																																																																																																																																																																	
Ouvriers de 1 ^{re} classe . . .	»	50	»	50	10,950	1 40	18,350																																																																																																																																																																																																																																																	
Id. de 2 ^e id. . .	»	62	»	62	22,650	1 50	29,419																																																																																																																																																																																																																																																	
<i>Service des fourrages.</i>																																																																																																																																																																																																																																																								
Sergents surveillants . . .	»	»	12	12	4,380	2 10	9,198																																																																																																																																																																																																																																																	
Brigadiers . . .	»	»	16	16	5,840	1 80	10,512																																																																																																																																																																																																																																																	
Ouvriers de 1 ^{re} classe . . .	»	»	40	50	14,600	1 40	20,440																																																																																																																																																																																																																																																	
Id. de 2 ^e id. . .	»	»	105	105	57,060	1 50	49,548																																																																																																																																																																																																																																																	
Totaux. . .	244	136	172	552	112,420		270,465																																																																																																																																																																																																																																																	
Réduction de 20 centimes sur la solde journalière pour la viande, soit pour 112,420 journées . . .							22,484																																																																																																																																																																																																																																																	
Reste. . . fr.							247,981																																																																																																																																																																																																																																																	
Augmentation résultant de l'année bissextile. . .							679 40																																																																																																																																																																																																																																																	
Total. . . fr.							248,660 40																																																																																																																																																																																																																																																	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE V.		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>		
		<i>État-major et employés du service intérieur.</i>		
		1 commandant. fr. 5,000 .		
		1 directeur des études 2,900 .		
		1 commandant en second 2,000 .		
		2 examinateurs permanents. 4,000 .		
		1 instructeur 600 .		
		2 instructeurs adjoints 1,000 .		
		4 inspecteurs des études 6,000 .		
		1 secrétaire. 2,500 .		
		2 dessinateurs 2,200 .		
		1 aumônier. 2,200 .		
		1 médecin 800 .		
	a.	1 mécanicien 1,540 .		
		1 préparateur de chimie 1,200 .		
		1 wagnemestre conservateur des bâtiments 700 .		
		1 garde conservateur du matériel 560 .		
		1 conservateur des modèles 360 .		
		1 infirmier 440 .		
		2 portiers 1,700 .		
		5 hommes de peine 2,200 .		
		2 tambours et 1 clairon 547 50		
		1 surveillant à l'école d'équitation. 400 .		
		1 brigadier et 10 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (le brigadier à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 547 50		
17			36,993 .	
		Corps enseignant.		
		8 professeurs militaires. 8,500 .		
		10 — civils 45,600 .		
	b.	11 répétiteurs militaires. 7,700 .	181,672 27	
		5 — civils 9,000 .		
		1 maître militaire 700 .		
		5 — civils 8,176 02		
			79,676 02	
	c.	Solde des élèves. 68,001 25		
		Dépenses d'administration.		
		Frais de bureau. 2,000 .		
		Manège 5,500 .		
		Chauffage et éclairage. 8,000 .		
		Manipulations des élèves au laboratoire 1,400 .		
		Indemnité aux travailleurs 755 .		
		Ménage des domestiques : 9 hommes, à 50 centimes par jour 1,612 50	26,000 .	
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. 700 .		
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'école). 2,000 .		
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'école et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues 6,004 50		
18				
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	210,672 27	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
Personnel des établissements de l'artillerie.				
19	a.	Traitement des employés de la manufacture d'armes fr. 10,500 »	50,000 »	»
	b.	— — de la fonderie de canons 25,200 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 11,200 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 5,100 »		
Matériel de l'artillerie.				
	a.	Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales 203,370 »		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, cartouches, culots, artifices divers, etc. 27,000 »		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
Manufacture d'armes.				
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.				
20	d.	L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :		
		Achat de matériaux fr. 70,000 »		
		Salaire des ouvriers 238,000 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		510,000 »		
		A débiter la solde des ouvriers militaires. . . fr. 20,000 »		
		290,000 »		
Fonderie de canons.				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.				
L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :				
e.		Achat de matériaux fr. 53,150 »		
		Salaire des ouvriers 21,400 »		
		Menues dépenses 1,850 »		
		61,400 »		
A REPORTER. fr. 663,770 »			50,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	50,000 "	48,500 "	1,500 "	"	
	50,000 "	48,500 "	1,500 "	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 663,770 *	50,000 "	"
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 40,000 *		
		Salaire des ouvriers 35,930 *		
		Menues dépenses 2,800 *	800,000 "	"
		98,730 *		
20 (suite).	g.	Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie 8,500 *		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 *		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. . . 40,000 *		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 *		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. 850,000 "	850,000 "	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
50,000 »		48,500 »	1,500 »	»	
800,000 »		800,000 »	»	»	
850,000 »		848,500 »	1,500 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 101,385 »		
		Ouvrages de fortification 64,160 »		
		Ouvrages mixtes 27,565 »		
		————— 195,110 »		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 171,050 »		
		Ouvrages de fortification 148,700 »		
		Ouvrages mixtes 6,160 »		
		————— 325,890 »		
21	c.	Frais de surveillance générale 24,000 »	700,000 »	»
	d.	Achat d'immuebles 86,500 »		
	e.	Location de bâtiments pour le service militaire dans les places et pour le logement du général commandant supérieur dans la résidence royale; location de terrains pour tirs à la cible, etc. 26,500 »		
	f.	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie dans les places et de la brigade topographique du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau. . . 24,000 »		
	g.	Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie 10,000 »		
	h.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	700,000 »	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIX, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
	a.	a) 12,850,247 rations de pain, à 16 centimes fr. 2,050,050 52		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 78,050 52		
			1,978,000 »	
22		<i>Viande.</i>		
	b.	b) 12,870,524 rations, à 20 centimes fr. 2,574,104 80	4,452,500 »	
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 90,604 80		
			2,474,500 »	
		<i>Fourrages en nature.</i>		
		1,252,522 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c' fr. 1,540,402 50		
25	"	1,350,174 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c' 1,485,191 40		
			3,025,593 90	
		2,582,490 (c)		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 45,595 00	2,980,000 »	
		A REPORTER. fr.	7,452,500 »	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																												
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																													
					<table><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">RATIONS.</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr><tr><td colspan="2">a) Décomposition de ces rations</td><td>Infanterie</td><td>8,885,560</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Cavalerie</td><td>1,866,610</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Artillerie</td><td>2,510,815</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Génie</td><td>352,955</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Bataillon d'administration</td><td>112,320</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>TOTAL</td><td>13,528,560</td></tr><tr><td colspan="2">Augmentation résultant de l'année bissextile</td><td></td><td>37,064</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td></td><td>13,565,624</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2"><table><tr><td colspan="2">JOURNÉES</td><td rowspan="2">Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</td></tr><tr><td>de marche.</td><td>d'hommes aux hôpitaux.</td></tr><tr><td>Infanterie</td><td>41,000</td><td>431,400</td><td>20,277</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>22,000</td><td>90,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>26,100</td><td>61,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Génie</td><td>2,600</td><td>11,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Bataillon d'administⁿ</td><td>"</td><td>800</td><td>"</td></tr><tr><td>91,700</td><td>600,200</td><td>20,277</td><td>715,177</td></tr><tr><td colspan="2">RESTE</td><td></td><td>12,850,447</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="2">b) Décomposition de ces rations</td><td>Infanterie</td><td>8,885,560</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Cavalerie</td><td>1,866,610</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Artillerie</td><td>2,510,815</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Génie</td><td>352,955</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Bataillon d'administration</td><td>112,320</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>TOTAL</td><td>13,528,560</td></tr><tr><td colspan="2">Augmentation résultant de l'année bissextile</td><td></td><td>37,064</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td></td><td>13,565,624</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2"><table><tr><td colspan="2">JOURNÉES</td><td rowspan="2">Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</td></tr><tr><td>de marche.</td><td>d'hommes aux hôpitaux.</td></tr><tr><td>Infanterie</td><td>41,000</td><td>431,400</td><td>20,277</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>22,000</td><td>90,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>26,100</td><td>61,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Génie</td><td>2,600</td><td>11,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration</td><td>"</td><td>800</td><td>"</td></tr><tr><td>91,700</td><td>600,200</td><td>20,277</td><td>691,900</td></tr><tr><td colspan="2">RESTE</td><td></td><td>12,870,524</td></tr></table></td></tr><tr><td colspan="2">c) Décomposition de ces rations</td><td>Chasseurs et lanciers (*)</td><td>480</td><td>3,615</td><td>175,200</td><td>1,519,475</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Guides et école de ca- valerie</td><td>1,072</td><td>"</td><td>391,280</td><td>"</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Artillerie</td><td>1,815</td><td>74</td><td>662,175</td><td>27,010</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td></td><td>3,567</td><td>3,689</td><td>1,228,955</td><td>1,516,485</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td></td><td>"</td><td>"</td><td>5,567</td><td>5,680</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td></td><td>3,567</td><td>3,689</td><td>1,252,522</td><td>1,520,174</td></tr></table>			RATIONS.						a) Décomposition de ces rations		Infanterie	8,885,560			Cavalerie	1,866,610			Artillerie	2,510,815			Génie	352,955			Bataillon d'administration	112,320			TOTAL	13,528,560	Augmentation résultant de l'année bissextile			37,064				13,565,624			<table><tr><td colspan="2">JOURNÉES</td><td rowspan="2">Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</td></tr><tr><td>de marche.</td><td>d'hommes aux hôpitaux.</td></tr><tr><td>Infanterie</td><td>41,000</td><td>431,400</td><td>20,277</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>22,000</td><td>90,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>26,100</td><td>61,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Génie</td><td>2,600</td><td>11,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Bataillon d'administⁿ</td><td>"</td><td>800</td><td>"</td></tr><tr><td>91,700</td><td>600,200</td><td>20,277</td><td>715,177</td></tr><tr><td colspan="2">RESTE</td><td></td><td>12,850,447</td></tr></table>		JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	41,000	431,400	20,277	Cavalerie	22,000	90,000	"	Artillerie	26,100	61,000	"	Génie	2,600	11,000	"	Bataillon d'administ ⁿ	"	800	"	91,700	600,200	20,277	715,177	RESTE			12,850,447	b) Décomposition de ces rations		Infanterie	8,885,560			Cavalerie	1,866,610			Artillerie	2,510,815			Génie	352,955			Bataillon d'administration	112,320			TOTAL	13,528,560	Augmentation résultant de l'année bissextile			37,064				13,565,624			<table><tr><td colspan="2">JOURNÉES</td><td rowspan="2">Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</td></tr><tr><td>de marche.</td><td>d'hommes aux hôpitaux.</td></tr><tr><td>Infanterie</td><td>41,000</td><td>431,400</td><td>20,277</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>22,000</td><td>90,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>26,100</td><td>61,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Génie</td><td>2,600</td><td>11,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration</td><td>"</td><td>800</td><td>"</td></tr><tr><td>91,700</td><td>600,200</td><td>20,277</td><td>691,900</td></tr><tr><td colspan="2">RESTE</td><td></td><td>12,870,524</td></tr></table>		JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	41,000	431,400	20,277	Cavalerie	22,000	90,000	"	Artillerie	26,100	61,000	"	Génie	2,600	11,000	"	Bataillon d'administration	"	800	"	91,700	600,200	20,277	691,900	RESTE			12,870,524	c) Décomposition de ces rations		Chasseurs et lanciers (*)	480	3,615	175,200	1,519,475			Guides et école de ca- valerie	1,072	"	391,280	"			Artillerie	1,815	74	662,175	27,010				3,567	3,689	1,228,955	1,516,485				"	"	5,567	5,680				3,567	3,689	1,252,522	1,520,174
		RATIONS.																																																																																																																																																																																															
a) Décomposition de ces rations		Infanterie	8,885,560																																																																																																																																																																																														
		Cavalerie	1,866,610																																																																																																																																																																																														
		Artillerie	2,510,815																																																																																																																																																																																														
		Génie	352,955																																																																																																																																																																																														
		Bataillon d'administration	112,320																																																																																																																																																																																														
		TOTAL	13,528,560																																																																																																																																																																																														
Augmentation résultant de l'année bissextile			37,064																																																																																																																																																																																														
			13,565,624																																																																																																																																																																																														
		<table><tr><td colspan="2">JOURNÉES</td><td rowspan="2">Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</td></tr><tr><td>de marche.</td><td>d'hommes aux hôpitaux.</td></tr><tr><td>Infanterie</td><td>41,000</td><td>431,400</td><td>20,277</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>22,000</td><td>90,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>26,100</td><td>61,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Génie</td><td>2,600</td><td>11,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Bataillon d'administⁿ</td><td>"</td><td>800</td><td>"</td></tr><tr><td>91,700</td><td>600,200</td><td>20,277</td><td>715,177</td></tr><tr><td colspan="2">RESTE</td><td></td><td>12,850,447</td></tr></table>		JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	41,000	431,400	20,277	Cavalerie	22,000	90,000	"	Artillerie	26,100	61,000	"	Génie	2,600	11,000	"	Bataillon d'administ ⁿ	"	800	"	91,700	600,200	20,277	715,177	RESTE			12,850,447																																																																																																																																																													
JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.																																																																																																																																																																																															
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																																																																																																
Infanterie	41,000	431,400	20,277																																																																																																																																																																																														
Cavalerie	22,000	90,000	"																																																																																																																																																																																														
Artillerie	26,100	61,000	"																																																																																																																																																																																														
Génie	2,600	11,000	"																																																																																																																																																																																														
Bataillon d'administ ⁿ	"	800	"																																																																																																																																																																																														
91,700	600,200	20,277	715,177																																																																																																																																																																																														
RESTE			12,850,447																																																																																																																																																																																														
b) Décomposition de ces rations		Infanterie	8,885,560																																																																																																																																																																																														
		Cavalerie	1,866,610																																																																																																																																																																																														
		Artillerie	2,510,815																																																																																																																																																																																														
		Génie	352,955																																																																																																																																																																																														
		Bataillon d'administration	112,320																																																																																																																																																																																														
		TOTAL	13,528,560																																																																																																																																																																																														
Augmentation résultant de l'année bissextile			37,064																																																																																																																																																																																														
			13,565,624																																																																																																																																																																																														
		<table><tr><td colspan="2">JOURNÉES</td><td rowspan="2">Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</td></tr><tr><td>de marche.</td><td>d'hommes aux hôpitaux.</td></tr><tr><td>Infanterie</td><td>41,000</td><td>431,400</td><td>20,277</td></tr><tr><td>Cavalerie</td><td>22,000</td><td>90,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>26,100</td><td>61,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Génie</td><td>2,600</td><td>11,000</td><td>"</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration</td><td>"</td><td>800</td><td>"</td></tr><tr><td>91,700</td><td>600,200</td><td>20,277</td><td>691,900</td></tr><tr><td colspan="2">RESTE</td><td></td><td>12,870,524</td></tr></table>		JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	41,000	431,400	20,277	Cavalerie	22,000	90,000	"	Artillerie	26,100	61,000	"	Génie	2,600	11,000	"	Bataillon d'administration	"	800	"	91,700	600,200	20,277	691,900	RESTE			12,870,524																																																																																																																																																													
JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.																																																																																																																																																																																															
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																																																																																																
Infanterie	41,000	431,400	20,277																																																																																																																																																																																														
Cavalerie	22,000	90,000	"																																																																																																																																																																																														
Artillerie	26,100	61,000	"																																																																																																																																																																																														
Génie	2,600	11,000	"																																																																																																																																																																																														
Bataillon d'administration	"	800	"																																																																																																																																																																																														
91,700	600,200	20,277	691,900																																																																																																																																																																																														
RESTE			12,870,524																																																																																																																																																																																														
c) Décomposition de ces rations		Chasseurs et lanciers (*)	480	3,615	175,200	1,519,475																																																																																																																																																																																											
		Guides et école de ca- valerie	1,072	"	391,280	"																																																																																																																																																																																											
		Artillerie	1,815	74	662,175	27,010																																																																																																																																																																																											
			3,567	3,689	1,228,955	1,516,485																																																																																																																																																																																											
			"	"	5,567	5,680																																																																																																																																																																																											
			3,567	3,689	1,252,522	1,520,174																																																																																																																																																																																											

(*) 480 chevaux des ex-régiments de cuirassiers, incorporés aux 3^e et 4^e lanciers, et continuant à recevoir la ration forte, seront remplacés par des chevaux de cavalerie légère, à mesure des extinctions.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE		
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
		Report. fr.	7,452,500 "	"	
		<i>Casernement des hommes. (a)</i>			
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des fils militaires.			
		(Contrat du 9 août 1885.)			
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 "			
		24,450 — à une — 15 — 566,750 "			
		300,750 "			
		Fournitures appartenant aux communes.			
	b.	b) 5,400,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 170,000 "	641,000 "	"	
24		Fournitures appartenant à l'État.			
	c.	c) 1,021,614 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. 32,452 28			
		Dépenses diverses.			
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 4,817 72 "			
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, laine, et couchettes de fer et de bois 45,000 "			
		47,817 72 "			
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. (d)</i>			
		Infanterie fr. 96,046 "			
		Cavalerie. 110,514 80			
25	"	Artillerie. 29,164 20			
		Génie. 2,029 "			
		Bataillon d'administration 606 80			
		238,560 80			
		A DÉDUIRE, pour objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. 158,560 80	100,000 "	"	
		A REPORTER. fr. 8,175,500 "		"	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1863.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																				
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																					
7,452,500 »		4,999,938 46	2,549,148 64	116,587 10	JOURNÉES. a) Décomposition des journées d'occupation. Infanterie Cavalerie Artillerie Génie Bataillon d'administration TOTAL. A déduire les journées de marche RESTE. Augmentation résultant de l'année bissextile. 25,630 fournitures de la Société des lits militaires, à 366 jours d'occupation A déduire 1/10 pour non-occupation. RESTE. b) Fournitures appartenant aux communes c) — — à l'État TOTAL ÉGAL. 8,885,560 1,866,610 2,510,815 352,938 112,420 13,528,360 94,700 15,433,660 37,064 15,470,724 9,587,000 938,790 » 8,449,110 » 3,400,000 » 1,621,614 » 15,470,724																																																																																																				
641,000 »		652,506 56	8,403 64	»	d) BASE DE L'ALLOCATION. <table><tr><th rowspan="2">CORPS.</th><th rowspan="2">Hommes.</th><th rowspan="2">Chevaux.</th><th colspan="2">ALLOCATION annuelle</th><th colspan="2">MONTANT de l'allocation.</th><th rowspan="2">TOTAL.</th></tr><tr><th>par homme.</th><th>par cheval.</th><th>Hommes.</th><th>Chevaux.</th></tr><tr><td>Régiment des grenadiers</td><td>4,478</td><td>»</td><td>6</td><td>»</td><td>26,868</td><td>»</td><td>26,868 »</td></tr><tr><td>Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales .</td><td>69,178</td><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>69,178</td><td>»</td><td>69,178 »</td></tr><tr><td>Infanterie.</td><td>73,656</td><td>»</td><td></td><td></td><td>96,016</td><td>»</td><td>96,016 »</td></tr><tr><td>Cavalerie.</td><td>7,189</td><td>6,368</td><td>1 20</td><td>16 »</td><td>8,626 80</td><td>101,888 »</td><td>110,514 80</td></tr><tr><td>Batteries à cheval</td><td>604</td><td>720</td><td>1 55</td><td>7 25</td><td>1,029 20</td><td>5,265 50</td><td>6,293 70</td></tr><tr><td>— montées et train</td><td>4,015</td><td>5,888</td><td>» 50</td><td>4 25</td><td>2,007 50</td><td>16,524 »</td><td>18,531 50</td></tr><tr><td>— de siège et compag. spéc. .</td><td>10,850</td><td>»</td><td>» 40</td><td>»</td><td>4,340</td><td>»</td><td>4,340 »</td></tr><tr><td>Artillerie</td><td>15,829</td><td>4,614</td><td></td><td></td><td>7,376 70</td><td>21,787 50</td><td>29,164 20</td></tr><tr><td>Régiment du génie</td><td>2,029</td><td>»</td><td>1</td><td>»</td><td>2,029</td><td>»</td><td>2,029 »</td></tr><tr><td>Bataillon d'administration. . . .</td><td>1,517</td><td>»</td><td>» 40</td><td>»</td><td>606 80</td><td>»</td><td>606 80</td></tr><tr><td></td><td>99,920</td><td>10,982</td><td></td><td></td><td>114,635 50</td><td>125,675 50</td><td>238,360 50</td></tr></table> A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. . . . TOTAL ÉGAL au crédit demandé. . . . 158,360 80 100,000	CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.		TOTAL.	par homme.	par cheval.	Hommes.	Chevaux.	Régiment des grenadiers	4,478	»	6	»	26,868	»	26,868 »	Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales .	69,178	»	1	»	69,178	»	69,178 »	Infanterie.	73,656	»			96,016	»	96,016 »	Cavalerie.	7,189	6,368	1 20	16 »	8,626 80	101,888 »	110,514 80	Batteries à cheval	604	720	1 55	7 25	1,029 20	5,265 50	6,293 70	— montées et train	4,015	5,888	» 50	4 25	2,007 50	16,524 »	18,531 50	— de siège et compag. spéc. .	10,850	»	» 40	»	4,340	»	4,340 »	Artillerie	15,829	4,614			7,376 70	21,787 50	29,164 20	Régiment du génie	2,029	»	1	»	2,029	»	2,029 »	Bataillon d'administration. . . .	1,517	»	» 40	»	606 80	»	606 80		99,920	10,982			114,635 50	125,675 50	238,360 50
CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.				TOTAL.																																																																																																
			par homme.	par cheval.	Hommes.	Chevaux.																																																																																																			
Régiment des grenadiers	4,478	»	6	»	26,868	»	26,868 »																																																																																																		
Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales .	69,178	»	1	»	69,178	»	69,178 »																																																																																																		
Infanterie.	73,656	»			96,016	»	96,016 »																																																																																																		
Cavalerie.	7,189	6,368	1 20	16 »	8,626 80	101,888 »	110,514 80																																																																																																		
Batteries à cheval	604	720	1 55	7 25	1,029 20	5,265 50	6,293 70																																																																																																		
— montées et train	4,015	5,888	» 50	4 25	2,007 50	16,524 »	18,531 50																																																																																																		
— de siège et compag. spéc. .	10,850	»	» 40	»	4,340	»	4,340 »																																																																																																		
Artillerie	15,829	4,614			7,376 70	21,787 50	29,164 20																																																																																																		
Régiment du génie	2,029	»	1	»	2,029	»	2,029 »																																																																																																		
Bataillon d'administration. . . .	1,517	»	» 40	»	606 80	»	606 80																																																																																																		
	99,920	10,982			114,635 50	125,675 50	238,360 50																																																																																																		
100,000 »		100,000 »	»	»																																																																																																					
8,173,500 »		5,752,444 82	2,557,642 28	116,587 10																																																																																																					

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	8,175,300 »	»
		<i>Frais de route et de séjour des officiers.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires fr. 95,000 »	100,000 »	»
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	85,000 »	»
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs	58,000 »	»
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{1}{7}$ de l'effectif des chevaux.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
29	a.	508 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 860. . fr. 450,880 »		
		134 — de guides et de l'école de cavalerie, à 960. . . 128,640 »		
		75 — de selle d'artillerie, à 960. . . 70,080 »		
		150 — de trait — , à 650. . . 97,500 »		
		865 — — — — — 755,100 »		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »		
		745,100 »		
		A DÉDUIRE, pour 60 chevaux de trait, existant en sus de l'effectif et placés chez des cultivateurs, chaque cheval calculé à 650 francs. 39,000 »	704,100 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	9,120,600 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,173,500 "	5,732,444 82	2,557,642 28	116,587 10	
100,000 "	100,000 "	"	"	
85,000 "	75,000 "	10,000 "	"	
58,000 "	70,000 "	"	12,000 "	
704,100 "	526,840 "	177,260 "	"	
9,120,600 "	6,504,284 82	2,744,002 28	128,587 10	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT	
				DÉMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE IX.			
		TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
		Traitement de disponibilité.			
		1	2		
			Général-major	fr. 8,460	•
		Traitement de non-activité.			
		1	Lieutenant colonel, à	fr. 3,250	3,250 •
		6	Majors, à	2,750	24,750 •
		7	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,900	15,300 •
		8	— de 2 ^e —, à	1,700	15,600 •
		5	— de 3 ^e —, à	1,500	7,500 •
		17	Lieutenants, à	1,050	17,850 •
		7	Sous-lieutenants, à	900	6,300 •
		1	Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe, à	1,700	1,700 •
		1	— de 2 ^e classe, à	1,050	1,050 •
		56			
		Traitement de réforme.			
		1	Lieutenant	325	•
				98,285	•
			A déduire $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments.	491 42	
				97,793 58	
		Charges extraordinaires			
30		1	Lieutenant de corps franc, à fr. 2 12 c ^{ts} par jour.	775 30	
			Augmentation résultant de l'année bissextile	2 12	
		50		775 02	
				98,569 50	
		Indemnité de fourrages.			
		2 chevaux $\times$ 385 = 730 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c ^{ts} fr.	940	•	
		Augmentation résultant de l'année bissextile	2 80		
				951 60	
		Honoraires d'avocats et frais de procédure		9,578 90	
		Frais de représentation.			
31		Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.		30,000	•
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		138,124 08	775 92

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
108,900 »		109,166 57	»	266 57	
50,000 »		50,000 »	»	»	
158,900 »		159,166 57	»	266 57	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^{os} DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
52		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 70,000 »		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 11,500 »		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à des veuves, à des enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 16,630 »		
		98,150 »		
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 »		
	e.	Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes, et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphe- lins de l'armée des Indes 2,455 86	98,150 »	2,975 86
		2,975 86		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	98,150 »	2,975 86
53		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget fr.	16,747 47	»
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	16,747 47	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.		CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	101,123 86	100,123 80	"	5,000 "	
	101,123 86	100,123 80	"	5,000 "	
	16,747 47	17,068 50	"	321 03	
	16,747 47	17,068 50	"	321 03	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE XII.			
		GENDARMERIE. (a)			
		Traitement, solde et accessoires.			
		EFFECTIF.			
		HOMMES. CHEVAUX.			
		46 60	Officiers de tous grades fr.	182,234 25	
		1,493 1,054	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes	1,431,518 10	
		1,541 1,114		1,613,552 35	
a.			Haute paye pour chevrons d'ancienneté	27,000 0	
				1,640,552 35	
			A DÉDUIRE, pour incomplets et congés.	57,276 56	
				1,583,275 79	
		Fourrages.			
			21,500 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c.	28,470 0	
			87,600 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes stationnés dans les villes de garnison, où le service des fourrages se fait par entreprise ou en régie, à fr. 1 25 c.	109,500 0	
b.			297,110 journées d'indemnité représentative pour ceux qui se trouvent en station dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré de la même manière, à fr. 1 10 c.	326,821 0	
		406,610		404,791 0	
			A DÉDUIRE, pour incomplets fr.	978 25	
				403,812 75	
			Augmentation résultant de l'année bissextile	1,275 40	
54				463,086 15	
		Entretien de la buffleterie et du harnachement.			
c.		441	441 gendarmes à pied, à 1 franc	441 0	2,150,000 0
		1,054	à cheval, à 2 francs.	2,108 0	
				2,549 0	
		Casernement des hommes.			
d.			545,675 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes fr.	27,285 75	
			Augmentation résultant de l'année bissextile	74 75	
				27,558 50	
		Casernement des chevaux.			
e.			584,710 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes. fr.	13,388 40	
			Augmentation résultant de l'année bissextile	42 16	
				13,430 56	
		Frais de bureau.			
f.			Frais de bureau pour les neuf compagnies et pour l'administration centrale	10,500 0	
		TOTAL DU CHAPITRE XII.		2,150,000 0	0

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.	CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																									
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																										
				a) Cette arme est composée d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :																																																																																																									
				Officiers.																																																																																																									
				<table><tr><th>Officiers de gendar- merie.</th><th>officiers comp- tables.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th>RATIONS de fourrages.</th><th>TRAITEM. annuel.</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><td>1</td><td>"</td><td>3</td><td>Colonel</td><td>1,095</td><td>10,000 "</td><td>10,000 "</td></tr><tr><td>1</td><td>"</td><td>2</td><td>Lieutenant-colonel</td><td>750</td><td>7,500 "</td><td>7,500 "</td></tr><tr><td>3</td><td>"</td><td>6</td><td>Majors.</td><td>2,190</td><td>6,600 "</td><td>19,800 "</td></tr><tr><td>1</td><td>"</td><td>2</td><td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl.</td><td>750</td><td>5,500 "</td><td>5,500 "</td></tr><tr><td>"</td><td>1</td><td>"</td><td>— quartier-maitre de 1^{re} cl.</td><td>"</td><td>3,800 "</td><td>3,800 "</td></tr><tr><td>"</td><td>1</td><td>"</td><td>— administrateur d'habil.</td><td>"</td><td>3,400 "</td><td>3,400 "</td></tr><tr><td>7</td><td>"</td><td>11</td><td>Capitaines de 1^{re} classe</td><td>5,110</td><td>5,500 "</td><td>38,500 "</td></tr><tr><td>2</td><td>"</td><td>4</td><td>— de 2^e classe</td><td>1,460</td><td>4,700 "</td><td>9,400 "</td></tr><tr><td>9</td><td>"</td><td>9</td><td>Lieutenants</td><td>3,285</td><td>3,250 "</td><td>29,250 "</td></tr><tr><td>20</td><td>"</td><td>20</td><td>Sous-lieutenants</td><td>7,300</td><td>2,800 "</td><td>50,000 "</td></tr><tr><td>44</td><td>2</td><td>60</td><td></td><td>21,000</td><td></td><td>183,100 "</td></tr><tr><td>46</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="6">A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. . .</td><td>915 75</td></tr><tr><td colspan="6">Reste fr.</td><td>182,234 25</td></tr></table>	Officiers de gendar- merie.	officiers comp- tables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	"	3	Colonel	1,095	10,000 "	10,000 "	1	"	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 "	7,500 "	3	"	6	Majors.	2,190	6,600 "	19,800 "	1	"	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	750	5,500 "	5,500 "	"	1	"	— quartier-maitre de 1 ^{re} cl.	"	3,800 "	3,800 "	"	1	"	— administrateur d'habil.	"	3,400 "	3,400 "	7	"	11	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 "	38,500 "	2	"	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 "	9,400 "	9	"	9	Lieutenants	3,285	3,250 "	29,250 "	20	"	20	Sous-lieutenants	7,300	2,800 "	50,000 "	44	2	60		21,000		183,100 "	46							A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. . .						915 75	Reste fr.						182,234 25
Officiers de gendar- merie.	officiers comp- tables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																							
1	"	3	Colonel	1,095	10,000 "	10,000 "																																																																																																							
1	"	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 "	7,500 "																																																																																																							
3	"	6	Majors.	2,190	6,600 "	19,800 "																																																																																																							
1	"	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	750	5,500 "	5,500 "																																																																																																							
"	1	"	— quartier-maitre de 1 ^{re} cl.	"	3,800 "	3,800 "																																																																																																							
"	1	"	— administrateur d'habil.	"	3,400 "	3,400 "																																																																																																							
7	"	11	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 "	38,500 "																																																																																																							
2	"	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 "	9,400 "																																																																																																							
9	"	9	Lieutenants	3,285	3,250 "	29,250 "																																																																																																							
20	"	20	Sous-lieutenants	7,300	2,800 "	50,000 "																																																																																																							
44	2	60		21,000		183,100 "																																																																																																							
46																																																																																																													
A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. . .						915 75																																																																																																							
Reste fr.						182,234 25																																																																																																							
				Troupes.																																																																																																									
				<table><tr><th>Hommes.</th><th>Chevaux.</th><th>GRADES.</th><th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.</th><th>RATIONS de fourrages.</th><th>SOLDE journalière.</th><th>MONTANT.</th></tr><tr><td>3</td><td>3</td><td>Adjudants-sous-officiers . .</td><td>1,095</td><td>1,095</td><td>4 10</td><td>4,489 50</td></tr><tr><td>9</td><td>9</td><td>Maréchaux des logis chefs .</td><td>3,285</td><td>3,285</td><td>5 60</td><td>11,826 "</td></tr><tr><td>62</td><td>62</td><td>Maréchaux des logis à cheval.</td><td>22,630</td><td>22,630</td><td>5 40</td><td>76,912 "</td></tr><tr><td>18</td><td>"</td><td>— — à pied .</td><td>6,570</td><td>"</td><td>2 60</td><td>17,082 "</td></tr><tr><td>136</td><td>136</td><td>Brigadiers à cheval. . . .</td><td>49,610</td><td>49,610</td><td>3 10</td><td>153,884 "</td></tr><tr><td>44</td><td>"</td><td>— à pied</td><td>16,060</td><td>"</td><td>2 40</td><td>38,544 "</td></tr><tr><td>844</td><td>844</td><td>Gendarmes à cheval</td><td>308,060</td><td>308,060</td><td>2 75</td><td>847,165 "</td></tr><tr><td>370</td><td>"</td><td>— à pied</td><td>138,535</td><td>"</td><td>2 15</td><td>297,420 25</td></tr><tr><td>1,408</td><td>1,034</td><td></td><td>545,675</td><td>381,710</td><td></td><td>1,447,352 75</td></tr><tr><td colspan="4">Chevaux d'officier.</td><td>21,900</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="4"></td><td>406,610</td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="6">Augmentation résultant de l'année bissextile. . . .</td><td>7,965 35</td></tr><tr><td colspan="6"></td><td>1,451,318 10</td></tr></table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière.	MONTANT.	3	3	Adjudants-sous-officiers . .	1,095	1,095	4 10	4,489 50	9	9	Maréchaux des logis chefs .	3,285	3,285	5 60	11,826 "	62	62	Maréchaux des logis à cheval.	22,630	22,630	5 40	76,912 "	18	"	— — à pied .	6,570	"	2 60	17,082 "	136	136	Brigadiers à cheval. . . .	49,610	49,610	3 10	153,884 "	44	"	— à pied	16,060	"	2 40	38,544 "	844	844	Gendarmes à cheval	308,060	308,060	2 75	847,165 "	370	"	— à pied	138,535	"	2 15	297,420 25	1,408	1,034		545,675	381,710		1,447,352 75	Chevaux d'officier.				21,900							406,610			Augmentation résultant de l'année bissextile. . . .						7,965 35							1,451,318 10							
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																							
3	3	Adjudants-sous-officiers . .	1,095	1,095	4 10	4,489 50																																																																																																							
9	9	Maréchaux des logis chefs .	3,285	3,285	5 60	11,826 "																																																																																																							
62	62	Maréchaux des logis à cheval.	22,630	22,630	5 40	76,912 "																																																																																																							
18	"	— — à pied .	6,570	"	2 60	17,082 "																																																																																																							
136	136	Brigadiers à cheval. . . .	49,610	49,610	3 10	153,884 "																																																																																																							
44	"	— à pied	16,060	"	2 40	38,544 "																																																																																																							
844	844	Gendarmes à cheval	308,060	308,060	2 75	847,165 "																																																																																																							
370	"	— à pied	138,535	"	2 15	297,420 25																																																																																																							
1,408	1,034		545,675	381,710		1,447,352 75																																																																																																							
Chevaux d'officier.				21,900																																																																																																									
				406,610																																																																																																									
Augmentation résultant de l'année bissextile. . . .						7,965 35																																																																																																							
						1,451,318 10																																																																																																							
2,150,000 "	2,142,678 "	7,522 "	"																																																																																																										
2,150,000 "	2,142,678 "	7,522 "	"																																																																																																										

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	22	Administration centrale	240,910 "	175,900 "
II.	24	États-majors.	1,351,032 50	"
III.	52	Service de santé des hôpitaux	921,415 90	"
IV.	34	Solde des troupes	20,855,500 "	"
V.	52	École militaire	210,672 27	"
VI.	54	Établissements et matériel de l'artillerie	850,000 "	"
VII.	58	Matériel du génie	700,000 "	"
VIII.	60	Pain, viande, fourrages et autres allocations.	9,120,000 "	"
IX.	66	Traitements divers et honoraires	158,124 08	775 02
X.	68	Pensions et secours.	98,150 "	2,973 86
XI.	ib.	Dépenses imprévues	16,747 47	"
			34,512,150 22	170,649 78
XII.	70	Gendarmerie	2,150,000 "	"
		TOTAUX fr.	36,662,150 22	170,649 78

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1868.

1868.	CREDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
425,810 "	425,810 "	"	"	
1,351,032 50	1,555,051 "	8,094 70	12,713 20	
921,415 90	950,000 "	12,005 90	30,250 "	
20,855,500 "	21,507,981 25	1,026,285 75	1,678,765 "	
210,672 27	215,676 "	"	5,005 75	
850,000 "	848,500 "	1,500 "	"	
700,000 "	700,000 "	"	"	
9,120,600 "	6,504,284 82	2,744,902 28	128,587 10	
158,900 "	130,166 57	"	266 57	
101,123 86	106,123 86	"	5,000 "	
16,747 47	17,068 50	"	321 03	
54,691,800 "	52,757,522 "	5,703,584 63	1,858,906 63	
2,150,000 "	2,142,678 "	7,522 "	"	
56,841,800 "	54,900,000 "	5,800,706 63	1,858,906 63	
AUGMENTATION. . . . fr.		1,941,800 "		

ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1866.

DATES DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1866.									
5 mars.	Majois, A.-J.	Garde du génie de 2 ^e classe.	66	57	5	7	Infirmités et âge . . .	1,705 55	981 "
27 id.	Dubar, E.-J.-J.	Sous-chef de bureau . . .	65	50	2	"	Infirmités	5,105 "	1,728 "
27 sept.	Stevens, J.-J.	Chef de bureau	68	40	1	11	Grand âge	5,816 07	2,551 "
16 nov.	Gildemeester, A.-L. . . .	Portier-consigne de 2 ^e cl. .	69	24	"	5	Grand âge et infirmités	500 "	150 "
Id.	Hennuy, F.-X.	Id.	66	8	6	2	Idem.	660 "	175 "
Id.	De Caerlé, M.-J.	Id.	65	8	8	13	Idem.	665 "	175 "
Id.	Hoeben, G.	Id. de 1 ^{re} classe.	69	59	1	5	Grand âge	550 "	210 "
TOTAL. fr.									5,775 "

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1866.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
1	85	Lemmens	9 août 1866 . .	Décès	1,647 "	Au 1 ^{er} janvier 1867 : 98 pensions inscrites . . fr. 90,095 65 — éteintes 47,549 35 — à servir. . . fr. 42,746
TOTAL. fr.					1,647 "	